



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

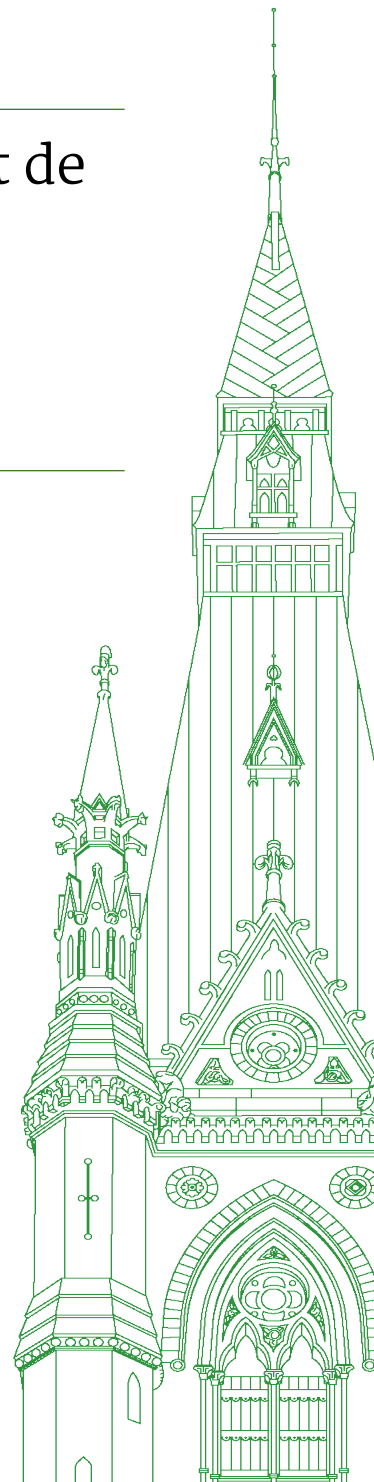
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le jeudi 9 octobre 2025

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le jeudi 9 octobre 2025

• (1540)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Est-ce que la qualité du son est suffisante pour les interprètes?

[Traduction]

Le président: Oui, c'est bon pour les interprètes. Merci à nos interprètes de travailler aussi fort.

Avant de déclarer officiellement la séance ouverte, je veux dire très rapidement que tout est bon pour les interprètes. Nous allons fonctionner comme prévu. Si vous avez envoyé un message pour que des gens viennent ici rapidement, vous voudrez peut-être les tenir au courant.

Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la septième séance du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous une forme hybride, conformément au Règlement. Les membres assistent en personne dans la salle et à distance, à l'aide de l'application Zoom.

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants de consulter les directives qui figurent sur les cartes posées sur leur table. Ces mesures ont été mises en place afin de prévenir les incidents liés au son et à la rétroaction acoustique, et de protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes. Vous remarquerez également la présence d'un code QR sur la carte, qui vous renverra vers une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais formuler quelques commentaires.

Veuillez attendre que je vous nomme. Pour les personnes présentes sur Zoom, vous verrez, au bas de votre écran, un canal approprié pour l'interprétation; vous avez le choix entre le français, le français ou l'anglais. Pour les personnes présentes dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette prévue à cette fin et sélectionner le canal en question.

À titre de rappel, tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Pour les députés qui sont dans la salle, si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude de l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins, qui sont très patients. Merci beaucoup à nos deux invités de se joindre à nous aujourd'hui. Nous accueillons par vidéoconférence Mme Diane Sawley, gestionnaire de ranch, d'Anchor P Cattle Company. Nous recevons également Mme Erin Sawley, copropriétaire d'East Point Cattle Corporation.

Je ne sais pas si vous êtes parentes, mais ce serait une très grande coïncidence si vous ne l'étiez pas, puisque vous avez le même nom de famille. Bienvenue. Nous vous remercions de votre présence.

Vous avez cinq minutes pour présenter vos déclarations liminaires, après quoi nous passerons aux questions des députés.

Nous allons commencer par Diane Sawley. Bienvenue au Comité.

Diane Sawley (gestionnaire de ranch, Anchor P Cattle Company): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs. Merci de me permettre de vous raconter mon histoire.

Je m'appelle Diane Sawley. Avec mon époux Cody, mon fils Remington et ma mère Ethel, nous exploitons l'Anchor P Cattle Company. Notre famille fait de l'élevage dans le Sud-Ouest de l'Alberta depuis 1900.

Voici un résumé du temps que nous avons consacré et des ressources que nous avons affectées pour administrer le test de tuberculose à notre troupeau de bovins.

Le 11 juillet, nous avons été informés que nos bovins avaient été identifiés, dans le cadre d'un retraçage, à partir d'un cas de tuberculose en Saskatchewan lié à des bovins que nous avons acquis en décembre 2021. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, ou ACIA, a ensuite assigné notre cas et entamé les procédures nécessaires. Nous avons rempli le questionnaire préparatoire du producteur sur les lieux concernant la tuberculose bovine afin de permettre à l'ACIA de comprendre en profondeur notre exploitation.

Voici un bref aperçu de notre exploitation. Nous gérons 550 vaches commerciales. Nos terres sont réparties sur plusieurs sites caractérisés par des terrains difficiles. Le ranch principal est situé à 30 kilomètres à l'ouest de Nanton, en Alberta. Nos pâturages d'été se trouvent à une distance entre 40 et 132 kilomètres du ranch principal, et leur superficie varie de 1 750 à 8 000 acres. Les vaches sont réparties dans cinq troupeaux différents et passent l'été à cinq endroits différents.

Après avoir rempli notre questionnaire et terminé l'entrevue avec l'ACIA, nous avons expliqué qu'il serait extrêmement difficile, voire impossible de tester la plupart de nos bovins en juillet. L'ACIA a fait preuve de flexibilité dans le calendrier et a accepté que l'on teste le troupeau à l'automne, moment où tous les bovins seraient à un seul endroit. Les activités normales pouvaient donc aller de l'avant. Cependant, le 21 juillet, l'agent chargé du cas nous a informés que, à cause de la complexité de notre exploitation et de la présence de deux troupeaux mélangés, nos troupeaux de vaches et les troupeaux mélangés connexes seraient mis en quarantaine. L'avis de quarantaine officiel a été délivré le 24 juillet.

Pour atténuer une quarantaine de quatre mois, nous avons demandé le début immédiat des tests. Un plan opérationnel et un calendrier ont été établis.

J'aimerais noter que la main-d'œuvre et les heures requises pour réunir les bovins ont été importantes — environ 800 heures-personnes au total — mais compte tenu des délais serrés, des contraintes saisonnières et de la taille et de la configuration de nos champs, c'était inévitable.

En plus des coûts nécessaires pour rassembler les troupeaux et effectuer les tests, nous avons dû engager plusieurs autres dépenses, liées notamment à la perte de zones de pâturage, à des perturbations des programmes de sélection, à des avortements durant les tests, à l'essence, à la détérioration et à l'usure des véhicules et aux possibilités de commercialisation manquées. Étant donné que le marché des bovins actuel atteint des sommets historiques, l'incapacité de vendre les bovins pendant la quarantaine a été tout particulièrement stressante.

Les tests ont commencé le 3 août et se sont terminés le 28 août. Pendant cette période, nous avons testé cinq troupeaux différents à quatre endroits différents, ce qui a représenté dix tests par jour et de nombreux jours pour rassembler les bovins. Les politiques et les procédures durant cette période étaient incohérentes.

Au total, 11 vaches ont été retirées de notre troupeau. L'ACIA va nous compenser pour cette perte, mais ce sera la seule indemnisation que nous recevrons. On nous a également chargés de prouver la valeur des vaches perdues.

Mon intention aujourd'hui est de décrire en détail les ressources et les efforts importants consacrés au test de tuberculose pour nos troupeaux. La planification et la mise en œuvre ont exigé beaucoup de temps et d'attention. La totalité du processus de tests s'est déroulée sur un mois complet, détournant ainsi notre attention essentielle des activités régulières du ranch et nous faisant manquer des possibilités d'affaires.

Même si je reconnais la nécessité de maintenir une industrie bovine exempte de maladie pour le commerce international, j'estime qu'il n'y a pas d'équité à demander aux producteurs individuels d'assumer le fardeau complet de ces exigences.

Je vous remercie.

• (1545)

Le président : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Je vais maintenant céder la parole à Mme Erin Sawley, pour cinq minutes.

Erin Sawley (co-propriétaire, East Point Cattle Corporation) : Bonjour, monsieur le président. Merci de me fournir l'occasion de m'adresser au Comité.

Je m'appelle Erin Sawley, et je m'adresse à vous aujourd'hui depuis notre ranch familial près de Melville, en Saskatchewan. Avec mon époux Shane et nos trois jeunes enfants, nous exploitons l'East Point Cattle Corp.

Les 12 derniers mois ont été dévastateurs pour nous. Alors que nous gérons autrefois un troupeau en santé de plus de 2 000 bovins de boucherie et que nous avons été nommés éleveur commercial de l'année 2024 par la Saskatchewan Simmental Association, nous avons vu l'ACIA ordonner la destruction de chaque animal jusqu'au dernier, en février 2025, à cause d'un cas positif de tuberculose bovine.

Cet événement a eu un effet dramatique sur notre vie, ramenant notre entreprise des années, voire dix ans, en arrière. Lorsque le cas positif a été retracé à notre ferme, nous avons fourni notre entière collaboration. Au fil des ans, nous avons maintenu des registres détaillés et mis en œuvre un système de traçabilité rigoureux, non seulement pour soutenir notre programme d'élevage, mais pour contribuer à l'intégrité de l'industrie.

Le système de contrôle des maladies du Canada s'appuie sur la participation des producteurs pour garantir la sécurité alimentaire et maintenir la confiance du marché international; or, les producteurs doivent souvent patauger seuls dans le système fédéral, faisant face à des procédures rigides, à des possibilités limitées d'application d'un pouvoir discrétionnaire de la part du personnel de l'ACIA et à un niveau de communication tout à fait insuffisant. D'après notre expérience, l'ACIA n'est pas équipée pour gérer efficacement ses propres protocoles, et ses politiques n'ont pas la souplesse nécessaire pour relever les défis du monde réel.

Nous avons apprécié le récent amendement du ministre MacDonald visant à augmenter les taux d'indemnisation pour les animaux dont on a ordonné la destruction, mais ces valeurs correspondaient à des niveaux d'il y a près de dix ans et demeurent inflexibles. Si les prix du marché continuent d'augmenter — ce qui est fort possible, compte tenu du rétrécissement du troupeau de bœufs de l'Amérique du Nord —, les producteurs seront de nouveau forcés de réclamer des mises à jour avant que le programme d'indemnisation ne puisse commencer.

Une amélioration simple et efficace serait d'adopter un modèle évolutif, comme le programme d'indemnisation pour la prédation de la faune de la Saskatchewan Crop Insurance. L'établissement des prix des veaux de boucherie est axé sur les données du marché de la semaine précédente, pendant et après la perte, et les producteurs reçoivent la valeur la plus élevée. Si les prix chutent en deçà d'un minimum établi, le minimum est payé. D'autres espèces font l'objet d'une indemnisation fondée sur les moyennes sur six mois, et le bétail enregistré et les animaux de spécialité sont évalués à un taux une fois et demie supérieur au taux commercial.

Ces solutions sensées réduiraient le fardeau administratif, feraient économiser temps et argent aux producteurs et au gouvernement, et élimineraient le besoin d'évaluer la qualité des carcasses bien après coup. Simplifier le processus allégerait également les problèmes de santé mentale qui affligent les producteurs pendant ces crises.

En tant que productrice moi-même soumise à ce processus en ce moment, il serait très difficile pour nous de dire à d'autres producteurs de suivre le chemin que nous avons suivi. À aucun moment du processus nous n'avons reçu le moindre avantage en contrepartie de notre conformité totale. Il a été très difficile de regarder des situations survenir dans des cas très médiatisés dans d'autres régions du pays, et nous nous demandons si nous aurions dû agir différemment. Comme nous l'avons dit, nous voulons faire la bonne chose, mais lorsque la non-conformité offre un résultat semblable au processus, voire meilleur que celui-ci, alors le processus est voué à l'échec. Lorsque le gouvernement fédéral met une telle pression sur les producteurs pour qu'ils se sacrifient au nom de l'intérêt collectif tout en mettant en péril leurs activités, leur famille et leur mode de vie, avec peu ou pas de garantie qu'ils seront soutenus dans le cadre du processus, cela compromet tout ce que le processus vise à réaliser.

Bien que je propose certaines améliorations simples et mineures, malheureusement, je pense que le cadre entier nécessite une approche différente, qui peut garantir aux producteurs qu'ils seront entièrement indemnisés s'ils collaborent pleinement, avec l'objectif de reprendre leurs activités le plus rapidement possible. C'est là où l'ACIA peut véritablement réaliser son mandat conjoint de protéger le système alimentaire et de maintenir la viabilité économique par l'accès au marché et le commerce.

Pour conclure, je tiens à dire que j'espère que vous vous rendez compte de l'occasion qui s'offre à vous d'apporter des changements concrets qui, tous les jours, influent sur les citoyens durant leurs périodes les plus sombres. J'espère que c'est quelque chose que mon gouvernement pourra faire pour notre industrie.

• (1550)

Le président: Merci beaucoup de votre témoignage. De toute évidence, vous avez été confrontés à un énorme défi. Merci de nous en avoir fait part; nous pourrions ainsi en tirer des apprentissages pour cette étude.

Je vais me tourner vers M. John Barlow, des conservateurs, pour six minutes.

John Barlow (Foothills, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos témoins.

Je vous remercie de vos commentaires et de votre engagement à faire ce qui est bon pour vos activités. Pour un grand nombre d'entre nous, l'encéphalopathie spongiforme bovine est encore présente dans nos esprits, tout comme les répercussions qu'elle a eues, surtout dans notre région. Mme Diane Sawley le sait très bien.

Madame Erin Sawley, vous avez parlé d'un programme, du programme d'indemnité pour la prédation de la faune, par l'entremise de Saskatchewan Crop Insurance. Nous nous sommes souvent battus pour obtenir un processus plus opportun et plus efficace en ce qui concerne l'indemnisation lorsque les producteurs doivent procéder à un dépeuplement.

Est-ce une méthode ou un protocole que le gouvernement fédéral pourrait facilement copier pour rendre ce processus plus facile pour vous en tant que productrice?

Erin Sawley: Oui, je pense que cela serait très facile à mettre en œuvre en ce moment. Dans le cadre du processus d'indemnisation, nous essayons d'évaluer les éléments individuels à un moment où ils n'ont pas été commercialisés. Tout au long du processus d'in-

demnisation, à partir du jour un, nous n'avions aucune idée de ce qui serait payé. Nous ne le savons toujours pas. Nous avons commencé il y a 304 jours, et nous n'avons toujours aucune idée de ce à quoi notre indemnisation ressemblera. Si les producteurs avaient une fenêtre de fiabilité pour dire: « Nous avons fait l'objet d'un dépeuplement ici, et voici nos trois semaines », cela donnerait à tout le moins un cadre donnant une certaine idée de ce à quoi l'indemnisation pourrait ressembler.

John Barlow: Dans le cadre de la dernière législature, nous avons mené une étude sur l'état de préparation en matière de biosécurité, qui a aussi débouché sur mon propre projet de loi d'initiative parlementaire concernant la protection de la biosécurité dans les exploitations agricoles. Une des recommandations était que l'on « revoie la politique d'indemnisation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, lorsque l'abattage d'animaux est ordonné, afin d'inclure tous les coûts liés au nettoyage et à la désinfection », ainsi que les coûts associés au dépeuplement.

Comme vous l'avez dit, les députés du Comité ont travaillé dur pour amener le gouvernement à changer le modèle d'indemnisation, mais cela n'inclut pas d'autres coûts extérieurs, qu'ils soient liés au transport ou aux heures-personnes travaillées pour réunir les bovins, comme Diane Sawley l'a dit.

À quel point est-il important pour vous, comme vous l'avez mentionné, d'être indemnisée avant de devoir abattre 2 000 animaux, alors que vous avez travaillé pendant des années à édifier le modèle génétique de votre exploitation?

Erin Sawley: Dans le cadre du processus, comme vous l'avez dit, l'ACIA n'offre une indemnisation que pour les animaux dont on a ordonné la destruction. Par exemple, on nous a ordonné de les détruire le 18 février, et les animaux n'ont quitté nos installations que le 31 mars. On nous demandait de nourrir 2 075 bovins pendant 40 jours et d'en prendre soin à nos propres frais; c'étaient notre propre main-d'œuvre, notre propre essence, nos propres tracteurs, toutes ces choses. Ce n'est qu'un exemple.

Comme Diane Sawley l'a dit, la difficulté tient au nombre de jours qu'il faut pour réunir les bovins et au nombre de personnes dont vous avez besoin pour faciliter leur traitement. L'ACIA n'a pas cette capacité. Elle nous demande de les amener dans les installations de traitement. Elle nous demande de les réunir. Après coup, après le dépeuplement, nous avons passé tout l'été à nettoyer et à désinfecter, à passer à travers ce processus, sans aucune indemnisation en vue, rien de la part de l'ACIA.

John Barlow: Merci.

Madame Diane Sawley, vous avez mentionné dans votre témoignage qu'il n'était pas équitable que les producteurs assument les conséquences financières totales et que l'ACIA doit faire les choses différemment.

Il y a quelques semaines, nous avons reçu des représentants de l'ACIA dans le cadre de l'étude. Le gouvernement actuel a prévu dans sa plateforme électorale et dans son mandat que l'ACIA adapte son propre mandat pour inclure la sécurité alimentaire et les répercussions économiques dans ses décisions. Les représentants de l'ACIA ont dit qu'il n'y avait rien à changer.

Vous inquiétez-vous du fait que, compte tenu de votre expérience avec l'ACIA, malgré certaines pressions du gouvernement, l'ACIA ne cède toujours pas ou ne soit pas prête à changer sa manière de faire?

• (1555)

Diane Sawley: Oui, cela m'inquiète. Dans notre situation, qui n'est même pas proche de celle d'Erin Sawley, nous avons essentiellement dû tester notre troupeau. Le nombre d'heures-personnes que nous avons dû consacrer pour nous conformer afin d'avoir des frontières ouvertes était irréaliste. Cela ne semble pas faire un pli aux gens de l'ACIA.

De plus, étant donné que nous avons mené des tests à cinq endroits différents et à cinq moments différents, leurs politiques et leurs procédures n'ont pas suivi. Elles étaient incohérentes. Lorsque nous avons commencé les tests, ils semblaient assez laxistes. À mesure que nos tests avançaient [*difficultés techniques*], ce qui n'a vraiment aucun sens.

Il doit y avoir une certaine forme d'indemnisation pour votre temps.

John Barlow: Ce que nous avons entendu de la part de nombreuses personnes qui ont eu affaire à cette situation, c'est le manque de connaissance, au sein de l'ACIA, de la réalité de votre exploitation et du fonctionnement de l'agriculture. Avez-vous connu une expérience semblable?

Le président: Je vais vous arrêter ici parce que les six minutes sont écoulées. Je suis sûr que vous pourrez répondre à cette question au deuxième tour.

Nous allons passer à Mme Harrison pour six minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Avant d'ajouter quoi que ce soit, j'aimerais terminer la série de questions de M. Barlow.

Diane Sawley: Pouvez-vous répéter la question?

Emma Harrison: Désolée, c'était la question que John Barlow vous a posée, si vous voulez finir d'y répondre.

Diane Sawley: Pouvez-vous la répéter?

Le président: Monsieur Barlow, voulez-vous répéter la question?

John Barlow: Merci, madame Harrison.

Nous avons entendu des commentaires de la part de producteurs concernant le manque flagrant de connaissance de l'ACIA au sujet des exploitations agricoles. Cette expérience, madame Diane Sawley, était-elle semblable à la vôtre, dans vos rapports avec l'ACIA à votre exploitation? Peut-être que Mme Erin Sawley peut aussi se prononcer, si Mme Harrison est prête à vous donner l'occasion de le faire.

Diane Sawley: Oui, elle l'était. Ils ne se rendaient absolument pas compte de la difficulté que cela poserait pour nous, en plein milieu de l'été, de récupérer ces bovins, de les tester, de les détenir pendant 72 heures, de les tester à nouveau, puis de les renvoyer au champ d'où ils venaient. C'est un processus de trois jours à chaque fois. Ils étaient tout à fait inconscients de ce que cela signifiait pour nous.

Emma Harrison: Je suis une petite productrice de bovins de l'Ontario. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis désolée de savoir que vous avez vécu une si mauvaise expérience. C'est vraiment incroyablement. Je ne peux pas imaginer perdre tout mon troupeau.

Madame Erin Sawley, pourriez-vous expliquer au Comité, comme vous l'avez dit, qu'il ne s'agit pas seulement de la perte de 2 000 animaux, mais aussi de la façon dont cela se répercutera au fil des décennies? Pour ceux qui ne comprennent pas le fonctionnement des bovins, pourriez-vous expliquer pourquoi il s'agit d'une

perte énorme de décennies de travail pour votre exploitation agricole et votre famille?

Erin Sawley: Il faut généralement plusieurs générations pour constituer des troupeaux de bovins. Les jeunes comme nous entrent dans l'industrie bovine et achètent peut-être quelques vaches. Vous achèterez peut-être quelques génisses pleines. Puis, vous sélectionnez minutieusement les taureaux que vous souhaitez acheter et sélectionnez les génisses pleines que vous voulez garder pour constituer votre troupeau, c'est-à-dire édifier le modèle génétique et les traits de votre troupeau que vous souhaitez voir chez lui pour les prochaines années.

C'est la façon de constituer un troupeau de qualité et de bâtir une exploitation qui fonctionne bien. Vous ne gardez pas les animaux de mauvaise qualité ni ceux qui ne peuvent pas véler par eux-mêmes. Il faut des années pour obtenir un troupeau de notre qualité, puis il n'existe plus et ne peut être remplacé.

C'est une partie du problème que nous avons eu avec l'ACIA. Elle veut accoler une valeur à ces bovins et à ce troupeau en tant qu'animaux individuels. Elle ne reconnaît pas les années de travail pour avoir des animaux de cette qualité, de cette nature, et pour constituer ce troupeau. Elle pense que nous devrions seulement pouvoir aller en acheter de nouveaux.

• (1600)

Emma Harrison: Je comprends tout à fait. Lorsque j'ai repris la ferme de ma famille, j'ai dû repartir à zéro, car mon père était décédé. La ferme était inutilisée depuis très longtemps, et nous n'avions les moyens d'acheter que quelques génisses pleines. J'ai maintenant ma lignée de bétail préférée. Elle s'appelle Mabel, et je serais dévastée de la perdre. Elle n'a eu que des génisses, et je l'aime encore plus pour cela.

Si l'une d'entre vous est à l'aise de répondre, aviez-vous l'impression, au départ, que vous déteniez tous les renseignements sur le déroulement du processus et sur ce qui était attendu de vous? Possédiez-vous suffisamment de renseignements? Est-ce que les attentes et le déroulement étaient clairs pour vous?

Erin Sawley: Je peux répondre à cette question, madame Sawley, si vous le voulez.

Ma réponse est non, pas du tout. Nous avons essentiellement dû rassembler les morceaux à mesure que les choses avançaient. Si nous n'avions pas posé les questions que nous avons posées et participé autant que nous l'avons fait, nous n'aurions même pas su beaucoup des choses que nous avons apprises dans le cadre de l'enquête. Les éléments nous étaient fournis au compte-gouttes, et à mesure que des choses se produisaient, des décisions différentes étaient prises.

On ne nous a jamais présenté de véritable feuille de route. Nous avons dû faire face aux événements au fur et à mesure et essayer de nous y retrouver grâce à nos associations et en parlant directement avec l'ACIA.

Emma Harrison: J'aimerais vous donner l'occasion de faire un suivi sur ce que vous aimeriez voir à l'avenir, à partir de votre expérience personnelle. Je sais que vous avez abordé plusieurs points, mais j'aimerais vous donner l'occasion de vous exprimer davantage sur les modifications qui pourraient être apportées pour que les agriculteurs aient encore envie de se manifester pour faire rapport.

Erin Sawley: Je ne sais même pas par où commencer. Nous avons fait face à beaucoup de difficultés.

D'entrée de jeu, le fait de ne pas savoir quelle sera l'indemnisation est un élément important. Vous découvrez que vous allez perdre tout votre troupeau, que tous vos animaux vont mourir; ils font l'objet d'un dépeuplement, et pendant 300 jours... Encore à ce jour, nous n'avons aucune idée de ce que nous serons payés pour ces animaux, si nous serons indemnisés et si nous pourrions continuer.

C'est un élément important qui influe sur le fait que les gens vont vouloir se conformer ou non dans ces situations. Lorsque vous ne connaissez pas ces choses, comment voulez-vous participer?

Emma Harrison: Assurément.

Ce serait très utile pour nous si vous pouviez soumettre des idées qui feraient avancer les choses. Je sais que ce sera probablement très long, mais tout ce que vous pourriez nous soumettre pour faire avancer ce dossier serait formidable.

Je vous remercie de votre temps.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Perron, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Je vais d'abord m'adresser à Erin Sawley.

Si vous avez une ou deux autres suggestions à faire au Comité, je vais vous laisser poursuivre votre idée. Vous avez entre autres dit que vous n'aviez aucune idée de l'indemnisation qui peut vous être versée, et ce, même si ça fait plus de 300 jours. Nous comprenons que ce doit être une source d'angoisse épouvantable.

Pourquoi les choses sont-elles ainsi? Les gens de l'Agence canadienne d'inspection des aliments prennent-ils vos demandes en considération? Que vous répondent-ils quand vous leur demandez des réponses?

[Traduction]

Erin Sawley: La longue durée du processus d'indemnisation s'explique en partie par le fait que nous avons dû exercer des pressions pour faire changer le règlement relatif à la limite de l'indemnité maximale, qui était très obsolète. Cela a certainement prolongé le processus.

Nous avons entamé le processus d'indemnisation, puis nous avons appris que... Désolée, c'est un peu compliqué à expliquer. Lorsque nous entamons le processus d'indemnisation, nous devons ultimement prouver la valeur de nos animaux. Il faut beaucoup de temps, comme nous l'avons déjà dit, pour prouver ce que valent pour nous les animaux, dont nous avons développé la génétique durant des années. Il y a eu beaucoup de discussions pour tenter d'établir comment s'y prendre.

Les membres de l'équipe qui s'occupait de l'indemnisation ont pris conscience de la portée de notre projet — et la portée du projet était connue dès le premier jour compte tenu du nombre de bovins que nous avions — et se sont rendu compte après quelques jours qu'ils devaient confier l'évaluation à une entreprise indépendante. Cela a donc prolongé le processus d'environ un mois.

Ils nous font savoir qu'ils travaillent là-dessus, mais en fin de compte, ils ne communiquent pas avec nous pour nous donner une idée des résultats.

• (1605)

[Français]

Yves Perron: Ça m'embête, ce que vous me dites. Selon vous, après un certain temps, on s'est rendu compte que les spécialistes de l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'étaient pas capables de procéder à l'évaluation. On a donc eu recours à une entreprise externe. Vous semblez aussi dire que, même si votre dossier est en traitement, vous avez l'impression qu'il est mis sur une tablette et qu'on vous appelle une fois de temps en temps pour vous faire croire qu'on y travaille.

Travaille-t-on vraiment sur le dossier? Trois cents jours, ça me semble assez surréaliste.

[Traduction]

Erin Sawley: Oui, il faut attendre longtemps pour savoir si on peut poursuivre ses activités.

C'est un processus très long, et ce qui est très difficile, c'est de savoir qu'ils ont maintenant engagé une entreprise indépendante pour faire l'évaluation, mais les personnes chargées de cette évaluation n'ont pas vu les bovins. Ils sont partis, et ils n'ont pas été examinés au préalable. Comment peut-on en établir la valeur et ce genre de choses à partir de données?

[Français]

Yves Perron: Est-ce une question de ressources, de culture ou de volonté, selon vous?

[Traduction]

Erin Sawley: Je ne peux pas parler de ce qui pourrait être le problème. Je crois qu'ils n'ont pas bien saisi la portée du projet. Comme je l'ai dit, ils connaissaient l'envergure de nos activités dès le début, et il était donc surprenant que, tout d'un coup, ils disent: « Ouf, c'est un gros dossier. Nous allons avoir besoin d'aide. »

Je crois qu'il s'agit peut-être d'un manque de ressources. Ils confient l'évaluation à des gens, à l'interne, de l'ACIA qui en savent très peu sur le bétail ou sur l'industrie bovine. Je suis heureuse qu'ils aient essentiellement décidé de la confier à une entreprise indépendante, mais je crois que, en fin de compte, ils ont tenté de traiter le dossier, puis se sont rendu compte de l'ampleur de la tâche.

Nous essayons encore de déterminer le nombre exact de bovins. Ils nous sont revenus avec un chiffre, et il manque 150 bêtes. Le moins que je puisse dire, c'est que des situations de ce genre sont un peu incroyables.

Le président: Nous allons passer à la prochaine série de questions, et les deux premiers intervenants disposeront de cinq minutes chacun.

Nous allons commencer par M. Bonk.

Steven Bonk (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci beaucoup d'être venues ici aujourd'hui.

En tant qu'éleveur de bétail dont la ferme n'est pas très loin de celle de Mme Erin Sawley, je comprends son désarroi. Je ne peux pas imaginer avoir à traverser cette épreuve.

Vous avez dit que ça prend des années à développer la génétique. Ça ne prend pas des années; ça prend des décennies et des générations d'éleveurs.

Vous avez entre autres mentionné que cela s'est produit il y a 300 jours et que, en gros, vous assumez toutes les dépenses de vos activités sans en encaisser les recettes. Il ne s'agit pas seulement d'une indemnisation pour le temps que vous avez passé à dépeupler votre troupeau et à procéder à l'assainissement.

Pouvez-vous nous parler un peu du fardeau qu'entraîne la gestion des flux de trésorerie d'une exploitation de cette taille, lorsque vous ne savez pas si vous pourrez repeupler votre troupeau cette année et quel sera le montant de l'indemnité? Pouvez-vous nous en parler pour remettre les choses en contexte?

• (1610)

Erin Sawley: Comme je l'ai dit, dès le début, nous n'avions aucune idée des taux d'indemnisation. Les factures ne disparaissent pas d'elles-mêmes, et on ne peut tout simplement pas commencer à vendre des choses.

L'ACIA nous a offert de nous verser des paiements provisoires. On vous offrira le tiers de la valeur prévue de votre troupeau, ce qui est acceptable, qui vous permettra de poursuivre vos activités, mais en fin de compte, cela ne vous permet pas de commencer à rétablir votre exploitation parce que vous ne savez tout simplement pas combien vous pouvez dépenser pour de nouveaux animaux. Serons-nous en mesure de rétablir l'exploitation à 50 % ou à 60 %?

Ils vont prétendre qu'ils nous ont permis de poursuivre nos activités, mais ce n'est tout simplement pas vrai. Comment peut-on prendre des décisions d'affaires lorsque l'on ne sait aucunement à quoi s'en tenir?

Steven Bonk: Pouvez-vous nous parler un peu du processus en tant que tel? Lorsque vous étiez dans le processus, l'ACIA avait-elle des procédures ou des méthodes claires à respecter? L'ACIA avait-elle un grand pouvoir discrétionnaire lui permettant d'interpréter les règles, ou bien les règles étaient-elles assez claires?

Erin Sawley: Je dirais que non. Je crois que bien des décisions ont été prises au pied levé, pour ainsi dire. Nous posions certaines questions à l'agent chargé de notre dossier, et il nous arrivait de ne pas recevoir de réponse durant une semaine parce que l'agent chargé du dossier devait s'adresser à un groupe de planification en particulier qui nous revenait avec une réponse. Cela allongeait le processus, et nous étions incertains du groupe de planification qui allait prendre cette décision, et nous avons donc parfois reçu de l'information contradictoire de différents groupes qui prenaient différentes décisions.

Steven Bonk: Si je peux vous demander une chose... pourriez-vous faire certaines recommandations très précises au Comité sur la manière dont vous croyez qu'il serait possible de rendre ce processus plus prévisible, simple et équitable et facile à suivre pour les éleveurs?

Je tiens à vous remercier grandement de vous être conformée à la réglementation, étant donné que le Canada a une très solide réputation pour ce qui est des produits de haute qualité, des normes de biosécurité et des normes phytosanitaires. Merci de les respecter.

Si vous aviez des recommandations précises à faire au Comité, quelles seraient-elles?

Erin Sawley: Je crois que la confiance en ce processus est essentielle pour que les éleveurs respectent la réglementation et aient envie de participer au processus. Lorsque nous faisons part de notre expérience à d'autres éleveurs, nous leur parlons de la difficulté de la situation et du fait que le manque de connaissance de

l'ACIA — je n'aime pas utiliser le mot « incompétence » — concernant l'industrie du bétail et l'industrie bovine ne donne pas confiance aux éleveurs et ne leur garantit pas que le processus se déroule bien et est mené dans l'intérêt de tous.

Steven Bonk: Je vais me joindre à Mme Harrison pour vous demander de fournir des recommandations précises au Comité. Si vous pouviez nous les fournir par écrit à l'avenir, ce serait très utile. Nous voulons que les éleveurs aient confiance en un système dans lequel ils respecteront la réglementation, protégeront l'industrie canadienne et garderont notre réputation intacte en tant que source de qualité en matière de génétique partout dans le monde et dans l'industrie bovine.

Je veux également parler un peu du protocole de la Saskatchewan Crop Insurance et de son formulaire d'établissement des prix. Je le connais passablement bien. Il s'agit essentiellement d'une moyenne mobile des prix des bovins de votre région pour la semaine précédente, la semaine en cours et la semaine suivante. Je crois que notre gouvernement pourrait très facilement mettre en œuvre ce protocole.

Je me demandais tout simplement si vous aviez d'autres commentaires à faire à ce sujet.

• (1615)

Le président: Je vais vous demander de vous arrêter maintenant. Je vais passer au prochain intervenant. Vous pourriez peut-être répondre à la question par l'entremise d'un mémoire ou au cours de la prochaine série de questions.

Nous allons maintenant passer à Mme Dandurand.

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Sawley, bien franchement, votre histoire est très triste. Ce que vous avez vécu doit être terrible et, malheureusement, ça ne semble pas être encore terminé. Je comprends qu'un éleveur de bétail mette beaucoup de temps à se relever de ça.

Je vais vous permettre de compléter votre réponse à la question de mon collègue M. Bonk.

[Traduction]

Erin Sawley: Je suis désolée, monsieur Bonk. Vous avez parlé de la demande d'indemnisation liée aux dommages causés par la faune et de la question de savoir si ce genre de mécanisme serait avantageux.

Steven Bonk: Exactement. Pourriez-vous nous dire comment il assurerait une certaine prévisibilité, à mon avis, qui offrirait un moyen équitable et facile de mesurer la véritable valeur des animaux?

Erin Sawley: Il procurerait sûrement une certaine prévisibilité afin que, dès le début, lorsque vous êtes désigné comme participant à l'une de ces enquêtes, vous sachiez au moins à quoi vous en tenir, au lieu d'attendre et de n'avoir aucune idée de ce qui se passe. Je crois qu'une certaine souplesse serait nécessaire. Certains animaux ne sont pas mis en marché durant certaines périodes de l'année, et il faudrait faire preuve d'une certaine souplesse à cet égard.

Cela permettrait certainement aux gens de savoir à quoi s'en tenir. C'est basé sur des données actuelles sur le marché, et non seulement sur les limites qui ont été fixées au cours des dernières années.

[Français]

Marianne Dandurand: Dans votre témoignage, vous avez mentionné des problèmes liés aux compensations et à la communication.

J'essaie de retenir des choses positives. J'ai cru comprendre qu'à certains moments, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a quand même permis de changer les dates des procédures à suivre selon vos besoins. Par exemple, puisque ça ne fonctionnait pas pendant l'été, l'Agence a accepté que ce soit fait à l'automne. Ensuite, à votre demande, c'est revenu à l'été. Je sens donc qu'il y a eu une certaine flexibilité de la part de l'Agence.

Avez-vous des recommandations à nous faire en matière de procédures et de communication, afin que ce soit encore plus facile de traiter avec l'Agence?

[Traduction]

Erin Sawley: Je crois que Mme Diane Sawley est mieux placée que moi pour répondre à cette question, étant donné que l'on n'a pas fait preuve d'une grande souplesse à notre égard.

Diane Sawley: Lorsque nous avons rencontré les responsables de l'ACIA pour la première fois, ils nous ont indiqué que, oui, nous pourrions tester notre troupeau à l'automne en raison de l'endroit où se trouvaient les bêtes. Ils nous ont ensuite dit que, non, ils allaient nous mettre en quarantaine. Cela aurait voulu dire que notre troupeau aurait été mis en quarantaine du 24 juillet jusqu'à une certaine date en octobre, pendant nos tests. Nous avons été mis en quarantaine pendant toute cette période. À ce moment-là, nous leur avons dit que nous voulions tester notre troupeau pour réduire la durée de la quarantaine et mettre notre bétail en marché.

Ils se sont montrés souples et ont changé les dates, mais leur mode de communication n'était pas cohérent. Par exemple, chaque fois que nous posions une question à l'agent responsable du dossier, il devait s'adresser à l'équipe. On nous a dit à plusieurs reprises que chaque dossier était traité au cas par cas; il n'y a donc aucune cohérence. Il n'y a aucun cadre en place pour gérer le déroulement du processus.

Nous avons deux troupeaux mélangés, ce qui veut dire que d'autres éleveurs avaient mélangé leur bétail avec le nôtre. L'un des troupeaux se trouvait sur le site de la Waldron Grazing Co-op, qui est la coopérative de pâturage la plus grande du Canada. Elle se trouve sur des prairies ouvertes. Si nous avions déterminé que nous avions des bêtes atteintes de la tuberculose, cela aurait touché 74 élevages différents, et ils ne nous ont pas fait part du bon protocole à suivre en matière de biosécurité. Ils n'ont pas cessé de nous dire que les dossiers sont traités au cas par cas et que, à moins que quelque chose ne se passe, ils n'étaient pas en mesure de nous donner une réponse.

• (1620)

[Français]

Marianne Dandurand: Pourriez-vous m'en dire plus sur la collaboration avec les provinces? Est-ce que les provinces sont impliquées et donnent un coup de main?

Je vous demande d'être brève, car il ne reste que 25 secondes à mon temps de parole.

[Traduction]

Diane Sawley: En Alberta, notre association, l'ABP, nous a aidés à échanger avec l'ACIA, mais en ce qui concerne une réelle forme de soutien des producteurs, ce n'est que du bouche-à-oreille.

Nos groupes de producteurs ne nous apportent aucun soutien, si ce n'est de la communication.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Perron, qui a deux minutes et demie, allez-y.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Madame Erin Sawley, je n'ai pas eu le temps de vous le dire tantôt, mais je vous souhaite bon courage; nous sommes avec vous.

Madame Diane Sawley, comme les choses ne semblent pas être tout à fait réglées dans votre cas non plus, je vous souhaite la même chose.

Vous avez mentionné que, chaque fois qu'une décision doit être prise ou qu'un petit élément survient, les fonctionnaires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ne semblent avoir aucune autonomie. C'est ce qu'on observe dans la plupart des ministères. Les fonctionnaires n'ont pas de marge de manœuvre et doivent rester dans leurs petites cases. Sinon, ils doivent obtenir l'aval de leurs supérieurs. Cela peut prendre deux ou trois semaines, voire un mois, avant qu'on ait une réponse.

Ai-je bien compris vos propos?

[Traduction]

Diane Sawley: Oui, c'est exact. L'intervenant auquel vous vous adressez n'est qu'un intermédiaire. Il parle au dirigeant, puis il ne reste plus qu'à attendre.

Erin Sawley: Je serais d'accord avec vous.

J'ajouterais que c'est surtout frustrant quand vous êtes au téléphone avec, disons, le groupe de planification épidémiologique et qu'on vous dit que ce que lui aurait fait est différent de ce que vous a dit un autre groupe de planification qui gère un autre secteur de l'exploitation.

[Français]

Yves Perron: C'est d'une tristesse épouvantable.

Madame Diane Sawley, si vous avez des recommandations pour améliorer les choses, veuillez nous les faire parvenir par écrit. Il faudrait peut-être donner une meilleure formation et accorder plus d'autonomie aux gens qui vont sur le terrain pour procéder à l'évaluation.

Avez-vous l'impression que les délais à l'Agence canadienne d'inspection des aliments s'expliquent par un grave manque de ressources, ou pensez-vous qu'il y a aussi un problème de culture et d'efficacité?

[Traduction]

Diane Sawley: Je vous dirais que, selon moi, c'est davantage lié à l'inefficacité de la culture de travail qu'à un manque de ressources, parce que quand on a envoyé une équipe pour effectuer les tests, il y avait vraiment assez de personnel.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Si cela vous convient, chaque intervenant aura trois minutes.

Monsieur Barlow, vous avez la parole.

John Barlow: Merci, monsieur le président.

J'apprécie vraiment les réponses franches de nos témoins et le fait qu'elles comprennent qu'il est important qu'elles fassent de leur mieux pour suivre le protocole et s'assurer que le Canada demeure un pays exempt de maladies. Je pense que ce qui est très frustrant dans ce dossier, c'est que l'on ne semble pas apprendre de nos erreurs. Il y a eu l'écllosion de tuberculose bovine en Alberta en 2016, et nous avons perdu presque 12 000 têtes de bétail en raison de cette maladie.

Mesdames Sawley, vous dites toutes deux qu'il semble y avoir un gros manque de connaissances à l'ACIA quant à la façon de traiter ce dossier, ainsi qu'un manque de communication. L'ACIA semble n'avoir rien appris de l'écllosion de 2016. Elle n'a pas mis de cadre sur pied ni même modifié la section sur l'indemnisation de la Loi sur la santé des animaux.

Un autre exemple est une recommandation qui a été formulée dans le rapport de biosécurité et qui proposait de modifier l'indemnité afin d'y inclure le nettoyage, la désinfection et d'autres coûts, et à l'époque, le gouvernement nous a répondu que les producteurs devaient s'inscrire au programme Agri-stabilité et s'adresser à des assureurs privés. Existe-t-il des couvertures pour le genre de problème que vous rencontrez, est-ce même accessible? Mesdames Sawley, pouvez-vous parler brièvement de cela? Vos coûts peuvent-ils être couverts par des assurances privées ou Agri-stabilité?

• (1625)

Diane Sawley: À ma connaissance, les assurances privées ne seraient pas une option, et je ne crois pas qu'Agri-stabilité le serait non plus.

Erin Sawley: Je suis d'accord. En fait, nous avons fait assurer nos bovins. Nous avons suivi le processus de demande de remboursement afin que certains frais soient couverts, mais les maladies ne sont aucunement couvertes.

C'est la même chose pour Agri-stabilité. Nous travaillons actuellement pour voir si le programme pourrait nous aider, mais ce n'est pas très prometteur.

John Barlow: C'est frustrant quand le gouvernement recommande des programmes qui pourraient couvrir vos coûts, mais que vous n'y êtes même pas admissible. En offrant ces programmes, le gouvernement fait preuve d'un très grand manque de connaissances ou de dédain.

Enfin, pouvez-vous parler de l'incidence de cette situation sur votre santé mentale pendant que vous essayiez de trouver des solutions? Abattre un troupeau dans lequel vous avez investi des années de travail est une chose, mais passer 300 jours sans savoir où vous en êtes... notre objectif est de faire croître les troupeaux de bovins au Canada, non pas de décourager de jeunes producteurs, entrepreneurs et propriétaires d'entreprise. Quelles ont été les conséquences pour votre famille et vous, madame Erin Sawley?

Erin Sawley: Nous avons de jeunes enfants, et je ne sais pas s'ils voudront poursuivre notre travail. C'était très épuisant. On a dû gérer beaucoup d'incertitude durant ces 300 jours.

Le président: Je vais maintenant donner la parole à notre dernière intervenante pour cette série de questions; madame Chatel, c'est à vous, vous avez trois minutes.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'avoir pris le temps de témoigner sur cet aspect important de notre étude. Cette dernière vise à apporter des solutions concrètes dans le cadre de la révision des processus de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Leur expérience nous est fort utile et je les en remercie beaucoup. Le sentiment partagé autour de cette table est clair: nous les soutenons pleinement face à cette difficulté. Je les remercie d'avoir pris le temps de nous en parler.

Plusieurs producteurs nous ont mentionné que le délai de versement des indemnités est un des grands problèmes du système. Vous nous le confirmez à votre tour. Ils ont mentionné que les plafonds sont un autre problème, surtout si on est propriétaire d'un troupeau d'élite. C'est vraiment un problème important lorsque la valeur dépasse le plafond prévu dans les règlements. Rappelons en effet que les compensations sont régies par règlement. D'après ce que je comprends, la situation est pire aux États-Unis, car les indemnités sont encore beaucoup plus faibles.

Les répercussions émotionnelles ainsi que le sentiment d'être dans les limbes et de vivre cette situation tout seul sont un autre problème important à considérer. J'aimerais connaître votre point de vue sur les solutions possibles, car c'est précisément ce que nous cherchons. Ce que vous avez vécu peut contribuer à améliorer le système.

Je pense à certains modèles, notamment à celui de l'État du Michigan, qui collabore avec le gouvernement fédéral pour offrir des indemnités, ou à celui des Pays-Bas, en Europe, où l'agence fédérale compense la perte du troupeau. Or, comme vous l'avez souligné, il y a tout un volet connexe à considérer, à savoir celui de la reconstruction. Lorsqu'un cheptel est détruit, il faut le rebâtir, ce qui exige des investissements considérables.

Mon collègue a parlé du programme Agri-stabilité. Comme nous allons bientôt revoir ces programmes dans le cadre des discussions entre le fédéral, les provinces et les territoires, il serait important d'avoir vos recommandations.

Pensez-vous qu'il serait pertinent de mettre en place un système qui combinerait la compensation fédérale et un programme de gestion des risques, comme Agri-stabilité, afin de mieux soutenir les producteurs?

Vous pouvez transmettre une réponse écrite au Comité.

• (1630)

[Traduction]

Le président: Je vais devoir vous arrêter. Merci beaucoup.

Merci à nos témoins d'avoir été présentes aujourd'hui. Je crois que je peux, au nom de toutes les personnes présentes ici, vous remercier grandement de nous avoir raconté vos histoires. Nous avons hâte de recevoir d'autres observations qui, selon vous, pourraient nous aider dans le cadre de cette étude. Nous vous remercions de nous avoir accordé de votre temps, et je vous souhaite beaucoup de succès.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes.

● (1630) _____ (Pause) _____

● (1640)

Le président: Reprenons nos travaux.

Laissez-moi formuler quelques commentaires avant de commencer.

Veuillez attendre que je vous nomme. Pour ceux qui sont avec nous sur Zoom, dans le bas de votre écran, vous pouvez choisir le bon canal d'interprétation. Tous les commentaires doivent être adressés par l'intermédiaire de la présidence.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le jeudi 18 septembre 2025, nous poursuivons notre étude sur l'initiative de réforme réglementaire du gouvernement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

J'aimerais accueillir nos témoins. M. Richard Lee, de l'Ontario Greenhouse Vegetable Growers; M. Phil Tregunno des producteurs de fruits tendres de l'Ontario; et finalement M. Greg Donald du Prince Edward Island Potato Board.

Je vais accorder cinq minutes par personne, puis il y aura une période de questions.

Nous allons commencer par vous, monsieur Lee.

Richard Lee (directeur exécutif, Ontario Greenhouse Vegetable Growers): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité permanent.

Je suis ici au nom de l'Ontario Greenhouse Vegetable Growers et d'un secteur qui contribue grandement à la sécurité alimentaire du Canada, à la concurrence des exportations et aux économies rurales. Nos agriculteurs s'engagent à produire de la nourriture sécuritaire de haute qualité tout en maintenant la réputation du Canada en tant que partenaire commercial de confiance.

Nous soutenons l'objectif du gouvernement, qui veut moderniser les cadres réglementaires afin qu'ils demeurent efficaces, efficients et adaptés. Par ailleurs, nous croyons que des réformes peuvent être accélérées pour faire baisser les frais inutiles des producteurs sans mettre en péril la santé, la salubrité et l'intégrité des échanges commerciaux.

Voici quelques endroits où les réformes pourraient être accélérées: il serait possible de faciliter le processus d'approbation des outils de protection des cultures en accélérant les examens de l'ARLA concernant des produits de gestion parasitaire à faible risque et à risque moins élevé, surtout les solutions intégrées et biologiques de gestion des parasites, et en harmonisant les calendriers avec ceux de nos partenaires commerciaux, comme les États-Unis et l'UE, pour prévenir des désavantages au chapitre de la concurrence. Pour ce qui est de la modernisation des protocoles de salubrité et d'inspection alimentaires, l'ACIA pourrait étendre l'utilisation de plateformes numériques à la documentation, à la traçabilité et aux rap-

ports de conformité, ce qui nous éviterait de recevoir l'information en double sur papier. Puisqu'il y a une pénurie d'inspecteurs suffisamment formés, les pratiques de suivi à l'ACIA n'ont pas été appliquées uniformément, et l'exploitation des serres a été touchée de façon démesurée, ou l'Agence n'a pas pu fournir les ressources nécessaires pour effectuer des vérifications équitables et efficaces.

On peut réduire les coûts sans compromettre la santé ou les échanges commerciaux. En ce qui concerne la supervision réglementaire fondée sur le risque, quand il est question de s'assurer de la conformité, on pourrait passer d'une approche universelle à des modèles fondés sur le risque en concentrant les ressources sur les activités à haut risque tout en allégeant le fardeau des exploitants qui, historiquement, ont l'habitude de se conformer.

En ce qui concerne l'harmonisation internationale, on peut réduire les coûts associés aux nouveaux essais ou à la recertification de produits déjà approuvés par un organisme de réglementation internationale de confiance, tenter de conclure des accords de reconnaissance mutuelle pour réduire au minimum les exigences réglementaires répétitives au chapitre de l'exportation, et élaborer une stratégie de périmètre pour l'Amérique du Nord permettant une harmonisation avec nos partenaires commerciaux clés pour protéger la sécurité alimentaire et les investissements en agriculture.

On pourrait simplifier les rapports et la tenue de livres, regrouper les obligations redditionnelles sur une seule plateforme normalisée à laquelle l'ACIA et l'ARLA pourraient accéder et fournir des lignes directrices et des modèles clairs pour réduire les frais administratifs des agriculteurs.

Pour ce qui est des structures de recouvrement des coûts et des barèmes de frais, on pourrait revoir les modèles de recouvrement de coûts pour s'assurer que les frais demandés aux agriculteurs sont proportionnels aux services réglementaires réels offerts, et envisager des exemptions ou une réduction des frais dans le cas des petites et moyennes entreprises qui adoptent des pratiques durables.

L'Ontario Greenhouse Vegetable Growers génère annuellement plus de 1,8 milliard de dollars, ce qui représente une bonne partie de la contribution totale de 5,3 milliards de dollars du secteur des légumes de serre à l'économie canadienne. Le secteur, qui œuvre tant au pays que sur les marchés d'exportation, emploie plus de 35 000 personnes dans toute la chaîne de valeur.

Des retards réglementaires ou un double emploi augmentent le coût des intrants, diminuent la concurrence et ralentissent l'adoption de pratiques durables. Des réformes accélérées fondées sur la science permettraient aux agriculteurs d'accéder à des outils de gestion parasitaire plus sécuritaires et plus efficaces, réduiraient les frais administratifs généraux et maintiendraient la réputation du Canada pour ce qui est de la salubrité alimentaire et de la fiabilité commerciale.

En conclusion, l'Ontario Greenhouse Vegetable Growers est un partenaire qui s'engage à faire avancer le programme de réforme réglementaire du Canada. Nous croyons que, en accélérant les approbations, en réduisant les coûts répétitifs et en modernisant la supervision, le gouvernement peut rendre notre secteur plus concurrentiel et viable tout en continuant de protéger la santé publique et les normes commerciales internationales.

Nous demandons instamment à l'ACIA et à l'ARLA d'accorder la priorité aux réformes qui permettront aux producteurs d'accroître l'efficacité de façon mesurable, garantissant ainsi que le système agroalimentaire canadien demeure résilient, innovateur et concurrentiel sur la scène mondiale.

Merci.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Greg Donald.

Greg Donald (directeur général, Prince Edward Island Potato Board): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du Comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de parler aujourd'hui au nom de l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard est fière d'être un chef de file national, produisant plus de 20 % des pommes de terre du Canada. Notre industrie injecte plus de 1,5 milliard de dollars dans l'économie de l'île et assure des milliers d'emplois.

Je suis ici non pas pour demander une norme moins élevée, mais pour demander une réglementation plus efficace et plus intelligente, qui protégera la santé et la sécurité — je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est important —, mais qui soutiendra également la compétitivité, l'innovation et le commerce. J'aimerais faire valoir trois arguments clés ici aujourd'hui.

Premièrement, l'ACIA et l'ARLA doivent adopter une mentalité davantage axée sur les affaires et le commerce. Ces organismes jouent des rôles essentiels dans la préservation de l'agriculture canadienne, mais leur approche actuelle est trop prudente, lente et déconnectée des réalités de l'industrie. Nous avons besoin d'un changement de culture.

Nous devons également veiller à ce que nos producteurs ne se retrouvent pas en désavantage concurrentiel par rapport aux importateurs de produits alimentaires.

Voici quelques exemples: l'ACIA ne devrait pas seulement faire appliquer la loi et ne devrait pas être perçue par les producteurs comme un obstacle au commerce, mais plutôt comme un partenaire commercial, avec des certifications à jour, des politiques cohérentes et des décisions fondées sur des données scientifiques. Nous devons adopter une perspective alimentaire pour examiner la façon dont les décisions réglementaires affectent les producteurs et les chaînes d'approvisionnement. Nous devons assurer aux Canadiens que nous avons un bon approvisionnement en aliments abordables et de qualité.

Le secteur ne devrait pas avoir à s'adapter constamment à la bureaucratie. Il est temps pour le système de s'adapter au secteur.

De même, l'ARLA doit agir plus rapidement pour approuver des outils comme les drones et les produits de protection des cultures déjà utilisés dans des pays comparables. Les retards limitent la compétitivité et freinent l'innovation. Ces deux organismes doivent intégrer les répercussions économiques et les considérations pratiques des entreprises dans leurs décisions réglementaires, non pas après coup, mais en tant que responsabilités principales.

Le deuxième argument que j'aimerais présenter aujourd'hui concerne la possibilité de réduire ou de comprimer les coûts et les formalités administratives sans compromettre la sécurité ou le com-

merce. Les producteurs doivent répondre à des exigences réglementaires redondantes, superflues et dépassées qui augmentent les coûts sans améliorer les résultats. Il y a de nombreuses vérifications de la salubrité des aliments qui couvrent les mêmes aspects. Les exportations sont soumises à des inspections répétées. On continue d'utiliser des méthodes d'inspection obsolètes, comme le tri manuel des pommes de terre, alors que des technologies automatisées sont disponibles. Nos emballeurs en utilisent, notamment les trieuses optiques, les caméras et les essais en champ, et les inspecteurs peuvent les utiliser 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, entièrement à distance.

Le troisième argument que j'aimerais présenter aujourd'hui est qu'un leadership politique est nécessaire pour régler les vieux problèmes chroniques. Certaines questions réglementaires ne peuvent pas être réglées grâce à de simples améliorations des processus. Elles nécessitent une orientation politique qui nous permette d'aller de l'avant.

La fermeture en 2021 du marché américain aux pommes de terre fraîches et de semence de l'Île-du-Prince-Édouard est un très bon exemple. Malgré le soutien de la science et les mesures de contrôle des risques, le commerce a été interrompu, ce qui a entraîné des millions de dollars de pertes et des dommages durables à notre commerce des semences. La situation a mis en évidence un défaut critique. Les évaluations scientifiques des risques ont peu de poids si elles ne sont pas soutenues par un fort leadership politique. Il faut que nos dirigeants défendent les décisions commerciales fondées sur la science et fassent pression pour trouver une solution quand les organismes ne peuvent pas y parvenir seuls.

En conclusion, notre message est simple. Nous soutenons une réglementation solide, mais solide ne veut pas forcément dire lente, contraignante ou déconnectée de la réalité des entreprises. Nous exhortons le Comité à recommander à nouveau des réformes dans ces trois domaines: une approche davantage axée sur les entreprises et le commerce au sein des organismes; des exigences de conformité rationalisées et harmonisées; et l'exercice d'un leadership politique pour régler les vieux problèmes chroniques lorsque la science à elle seule ne suffit pas.

L'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard est prête à faire partie de la solution. Nous nous engageons à garantir la sécurité et la qualité des aliments et à renforcer le leadership mondial du Canada dans le domaine de l'agriculture.

Merci, je suis impatient de répondre à vos questions.

• (1650)

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour de M. Tregunno, qui est en ligne.

Monsieur, vous avez cinq minutes.

Phil Tregunno (président, Les producteurs de fruits tendres de l'Ontario): Merci beaucoup, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de parler de certains des problèmes que connaissent les producteurs de fruits tendres.

En tant que producteurs, notre priorité est le remplacement des importations, et, en tant qu'agriculteur installé près de la rivière Niagara, je sais qu'il est très important pour assurer notre réussite d'avoir des outils pour rivaliser avec nos concurrents au bon moment.

Un exemple des problèmes que nous avons eus avec l'ACIA est celui d'un petit produit, la nectarine. En 2020, nous avons demandé une mise à jour des exigences en matière d'étiquetage et de classement des nectarines; nous ne l'avons toujours pas reçue, même si toutes les parties prenantes ont donné leur avis à ce sujet. On nous a assuré que cela allait se faire très prochainement, et nous espérons sincèrement que ce sera le cas. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres de la lenteur à laquelle les choses peuvent avancer à l'ACIA.

Une part de notre initiative de remplacement des importations consiste à introduire de nouvelles variétés dans le pays. À l'heure actuelle, si vous souhaitez introduire une nouvelle variété au Canada afin de concurrencer certains de nos voisins de l'autre côté de la frontière, il faut en envoyer des échantillons à l'ACIA, qui, pendant trois ans, les examine à l'aide de son présent système, peu importe lequel. Une fois qu'elle a été nettoyée — si elle est propre après trois ans —, elle est envoyée à une pépinière et il faut encore deux ans pour obtenir suffisamment de produits, au moins, pour approvisionner nos producteurs. Nos producteurs doivent ensuite la cultiver pendant quatre ans.

Il existe aujourd'hui des technologies, qu'il s'agisse du séquençage de nouvelle génération ou d'autres techniques similaires, utilisées depuis des années dans le milieu médical, qui permettent de détecter immédiatement la présence d'un virus. Nous pourrions accélérer le processus en entier et nous retrouver sur le marché bien plus rapidement qu'au bout des sept ans minimum que cela prendrait, voire neuf ou dix ans, peu importe le délai.

Nous sommes également freinés par le virus de la sharka, que nous combattons depuis longtemps dans la région de Niagara. On pourrait certainement utiliser certains de ces tests dans la région, afin de pouvoir prélever du bois de greffe lorsqu'il est propre, puis le faire en dehors de la région. Des produits qui sont entrés dans la région, ont été stockés puis sont repartis pourraient certainement être modifiés, et nous pourrions opter pour une date ultérieure à certaines des exigences qui nous sont imposées actuellement, selon lesquelles le bois de greffe doit être en pleine dormance avant d'être expédié. Il y a beaucoup de règles qui sont dépassées et qui doivent être mises à jour en fonction du nouveau système.

Nous avons les mêmes problèmes avec l'ARLA, au sujet des cultures à usage limité. Il semble que l'agence n'a pas assez de personnel ni un budget suffisant pour traiter une bonne partie des nouveaux produits chimiques que nous pouvons utiliser pour nos activités. Nous en perdons certains. Par conséquent, nous devons demander des homologations d'urgence, ce qui est une très mauvaise façon de procéder, car, bien entendu, s'il s'agit d'une urgence, c'est que le problème s'est déjà déclaré et que l'on réagit à un problème qui existe déjà au lieu d'être proactif. L'ARLA doit revoir son fonctionnement et trouver une façon positive de traiter les nouveaux produits chimiques, peut-être en utilisant la technologie, en tenant compte des produits chimiques utilisés dans d'autres pays, et en se servant de certaines de ces informations afin de mettre à jour les utilisations de produits chimiques pour certaines de nos cultures à usage limité.

Voilà quelques-unes des préoccupations que nous avons en tant qu'industrie. J'estime que le problème vient de l'ACIA, puisqu'il s'agit d'une question technologique. Elle doit se moderniser; il y a peut-être une question bureaucratique ou un autre obstacle qui l'en empêche, mais certaines de ces nouvelles technologies et de ces tests rapides sont des outils qu'elle doit envisager.

• (1655)

J'attends avec intérêt vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant au tour des conservateurs, pour six minutes. Allez-y, monsieur Barlow.

John Barlow: Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici. C'est apprécié.

Je commencerai par M. Donald de l'Office des pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais revenir à un commentaire que vous avez fait pendant votre déclaration liminaire; vous avez dit — et je paraphrase un peu — que, si nous avions les données scientifiques nécessaires pour soutenir ce changement, cela ne servirait à rien s'il n'y avait pas de volonté politique pour le mettre en œuvre. Nous avons bien évidemment entendu parler de la réticence de l'ACIA à modifier son mandat pour inclure les gens concernés par la sécurité alimentaire et les répercussions économiques. Bien entendu, je ne crois pas qu'il existe au Canada une industrie, comme celle des pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'a pas été touchée par ce qui s'est passé en 2021. Le gouvernement libéral a réuni un comité consultatif international chargé d'examiner s'il y avait une infestation de galle verruqueuse à l'Île-du-Prince-Édouard. Quelles ont été les conclusions du comité consultatif nommé par le gouvernement, après son enquête sur la galle verruqueuse à l'Île-du-Prince-Édouard?

Greg Donald: Le rapport dont vous parlez était... Un groupe d'experts a été formé et il réunissait divers experts scientifiques du monde entier. Ces experts connaissaient très bien cette maladie végétale particulière. Leurs conclusions étaient... Dans l'ensemble, c'est un rapport très long, qui contient de nombreuses recommandations. Nous savons que le problème existait, mais il était relativement localisé et contrôlé. Les experts ont formulé de nombreuses recommandations; ils recommandent entre autres de se concentrer sur les zones où le problème existe, évidemment, et de ne pas insister sur les zones où il n'existe pas.

De même, pour les pommes de terre, nous avons une zone de quarantaine à Saint-Amable, au Québec, et une autre dans la municipalité de Central Saanich, en Colombie-Britannique, et je pense qu'aux États-Unis, de nombreux États ont des parasites de la pomme de terre qui justifient une mise en quarantaine. Cependant, au bout du compte, nous avons les capacités scientifiques, et c'est ainsi que nous gérons les problèmes liés à la santé des végétaux et des animaux, tout en assurant la croissance de notre entreprise.

John Barlow: Si ma mémoire est bonne, le comité consultatif a essentiellement dit que la galle verruqueuse de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard représente un faible risque. Malgré la recherche scientifique effectuée par ce comité consultatif et le long rapport qu'il a publié, est-ce que l'arrêté ministériel interdisant l'exportation de pommes de terre de semence a été levé?

• (1700)

Greg Donald: Malgré ce rapport et malgré les nombreux efforts que nous avons déployés — selon moi, nous avons les pommes de terre les plus sécuritaires au monde —, il n'a pas encore été levé.

John Barlow: Quel a été l'impact économique de cet arrêté ministériel, ces quatre dernières années — presque jour pour jour; je crois que nous nous approchons de la date — sur l'industrie des pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard? Avez-vous un chiffre?

Greg Donald: Oui, et je tiens à dire que nos recettes agricoles sont actuellement de plus ou moins 400 millions de dollars pour l'ensemble de l'industrie. C'est une part relativement faible, chaque année. Les exportations qui ont été perdues représentaient 6 millions de dollars, mais, depuis ce problème... depuis quatre ans, c'est 24 millions de dollars et, j'ajouterais même que l'année précédente, cela représentait plus de 30 millions de dollars.

Je ne saurais trop insister sur le fait que c'est important. Ce segment de notre industrie est littéralement le fondement de notre industrie tout entière. Sans bons producteurs de semence et sans production de semences, nous n'avons ni industrie de la table ni secteur de la transformation. Le montant en dollars, en pourcentage, est plus petit, mais je ne saurais trop insister sur l'importance de ce segment.

John Barlow: Y a-t-il présentement une industrie de pommes de terre de semence à l'Île-du-Prince-Édouard? La situation dure depuis quatre ans. Quelles sont les perspectives si l'arrêté ministériel demeure en vigueur?

Greg Donald: La plus grande partie de nos pommes de terre de semence, avant cet arrêté et présentement, sont utilisées à l'Île-du-Prince-Édouard, donc l'industrie est encore solide, et c'est important pour elle. Toutefois, j'ajouterais que les producteurs individuels ne voudraient pas que ce problème phytosanitaire particulier se propage sur leur ferme ou sur celle de leur voisin.

Encore une fois, je ne saurais trop insister sur les multiples niveaux d'atténuation et les mesures qui ont été mises en œuvre. Cet enjeu perdure à l'Île-du-Prince-Édouard depuis deux décennies et demie, et, selon moi, ce qui s'est passé en 2021 était déjà sous contrôle et géré. Ce n'était pas vraiment nécessaire, et l'arrêté ministériel sur les semences ne devrait pas non plus être en vigueur aujourd'hui.

John Barlow: J'ai deux petites questions. Il me reste seulement 30 secondes, donc je vais vous les poser à vous deux en même temps.

Premièrement, selon votre opinion de spécialiste, est-ce que l'Île-du-Prince-Édouard est infectée par la galle verruqueuse de la pomme de terre?

Deuxièmement, le gouvernement actuel s'est-il engagé à indemniser les producteurs de pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard pour la perte du marché international?

Greg Donald: La province n'est absolument pas infestée. Je sais que notre industrie, nos producteurs et notre île se sont offusqués de cette insinuation. Le problème est circonscrit à une très petite zone, et les autorités le contrôlent. Comme je l'ai dit, avec tous ces tests, c'est l'endroit le plus sûr au monde.

En ce qui concerne l'indemnisation de nos producteurs de semences, malgré que l'on dit que le ministre allait s'en occuper, à ce moment-là, il n'y a eu aucune indemnisation pour nos producteurs de semences.

Le président: Je vais vous arrêter ici, monsieur.

Nous allons passer aux libéraux pour six minutes, en commençant par Mme Chatel.

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres cet après-midi.

Notre étude est très importante, parce que nous cherchons des solutions concrètes et structurelles qui permettraient d'avoir une certaine agilité et de régler beaucoup de problèmes. Certaines solutions émergent d'idées qui ont été présentées devant notre comité.

Beaucoup de problèmes sont déjà énumérés dans une liste produite par la table d'engagement sectoriel qui se penche sur la réglementation souple. Une des propositions est de donner beaucoup plus de pouvoir décisionnel au secteur ou à l'industrie au sein de cette table et d'avoir des recommandations qui devront être considérées par les agences.

Une deuxième proposition vise à aller chercher des produits déjà certifiés dans des pays ayant des standards similaires à ceux du Canada, que ce soit des pays d'Europe, les États-Unis, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, par exemple, ou qui sont fidèles aux normes du Codex. Il y aurait une présomption que ces produits sont bons et on les accepterait provisoirement jusqu'à ce que les agences aient le temps de compléter leur étude.

Une troisième proposition est la création d'un bureau de l'ombudsman. Dans une situation semblable à celle dont nous parlons aujourd'hui, l'Agence du revenu du Canada a fait l'objet de nombreuses plaintes liées à ses services, par le passé, et le gouvernement a créé le Bureau de l'ombudsman des contribuables, une institution qui est maintenant réputée internationalement. Les recommandations de l'ombudsman, dont la fonction est tout à fait indépendante, sont normalement suivies à 95 %. Bien sûr, ce ne sont pas des recommandations qui demandent d'injecter des fonds supplémentaires ou d'apporter des changements législatifs; ce sont plutôt des recommandations en lien avec les services. Or ce que j'entends de la part des témoins, dans le cas présent, ce sont surtout des plaintes en lien avec les services.

Enfin, une quatrième proposition vise à inclure davantage le secteur de l'industrie dans la table d'engagement sectoriel qui porte sur la réglementation souple et dans la prise de décisions. On a aussi soulevé l'idée de ramener les agences, comme l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Messieurs Lee et Tregunno, j'aimerais connaître votre opinion à cet égard.

● (1705)

[Traduction]

Richard Lee: Merci de la question. Vous avez soulevé là deux ou trois points essentiels.

Lorsque nous parlons des approbations de l'ARLA, des calendriers et de la mise en œuvre des approbations, nos partenaires commerciaux clés, comme les États-Unis ou l'Union européenne, ont déjà validé ou préapprouvé certains de ces enregistrements. L'Union européenne a probablement l'un des processus d'approbation les plus rigoureux. Le Canada, plutôt que de refaire cet examen et de le mettre en œuvre de nouveau, pourrait adopter des stratégies d'harmonisation des approbations avec ces pays clés.

En ce qui concerne les recommandations de l'ombudsman, je crois que cela serait une excellente recommandation. Nous l'appuyons pleinement. Nous nous retrouvons dans une situation dans laquelle il n'y a aucun processus de résolution formel. Il n'y a pas de processus formel pour déposer une plainte visant un inspecteur de l'ACIA; nous pouvons seulement le contester en personne ou nous plaindre à son gestionnaire. Cela nous met dans une position très précaire. En effet, les agents ont un pouvoir discrétionnaire. La discrétion peut être un outil très utile, mais, dans le même ordre d'idées, elle peut aussi être un outil très nuisible pour les secteurs. Quand vous avez deux inspecteurs affectés à la même région et qu'ils ont chacun une interprétation différente du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, il y a un problème. Un producteur a un avantage concurrentiel injuste sur l'autre producteur.

Une meilleure surveillance des bureaux régionaux de l'ACIA et un processus de résolution formel seraient des ajouts et des recommandations appréciés.

[Français]

Sophie Chatel: Merci beaucoup, monsieur Lee.

Monsieur Tregunno, qu'en pensez-vous? Si vous n'avez pas le temps de compléter votre pensée, je vous remercie d'avance d'envoyer une réponse écrite au Comité.

[Traduction]

Phil Tregunno: Cela serait formidable.

Je suis à Niagara. Je suis viticulteur en plus d'être fruiticulteur. Les producteurs utilisent le séquençage de nouvelle génération. L'industrie viticole a également eu à combattre différents virus affectant les vignes, puisque les viticulteurs les importent de France et d'ailleurs.

Ils utilisent déjà cela pour s'assurer d'avoir du matériel de pépinière propre. Si nous adoptions la même méthode pour nos arbres, nous aurions le même effet. Il faut simplement que quelqu'un à l'ACIA apporte ces changements et mette cela en place.

Je suis tout à fait d'accord avec M. Lee pour dire que de nombreuses administrations à travers le monde examinent ces différents produits chimiques destinés à des utilisations mineures dans une petite industrie, comme la nôtre. Je crois que si ces rapports étaient adaptés et utilisés au Canada, ce serait très bien...

• (1710)

Le président: Monsieur, je vais vous arrêter ici. Nous avons dépassé le temps alloué de plus ou moins 25 secondes. Je m'excuse.

Monsieur Perron, allez-y, s'il vous plaît, vous avez six minutes.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Monsieur Donald, deux éléments importants de votre exposé m'ont dérangé.

Premièrement, vous avez dit que, en 2021, vous n'aviez pas besoin de la décision ministérielle. Pouvez-vous nous expliquer ça?

Deuxièmement, on vous a promis des compensations il y a quatre ans, mais vous n'avez encore rien reçu. Pourquoi est-ce le cas, selon vous?

[Traduction]

Greg Donald: Dans ma déclaration préliminaire, j'insistais non seulement sur l'importance d'une science solide et fiable avec, dans ce cas-ci, les autorités réglementaires de l'ACIA pour nous aider à gérer les questions phytosanitaires, mais aussi, pour être clair, je disais qu'il était important d'avoir en même temps un leadership politique solide pour notre industrie. C'est de cela que je vous parlais.

Je crois que, après le problème phytosanitaire, en raison d'une contestation de notre principal partenaire commercial, le ministère fédéral, à ce moment-là, a pris un arrêté ministériel qui interdisait l'exportation de toutes les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Selon moi, ce geste n'a pas témoigné notre confiance envers notre propre organisme de réglementation responsable de ce travail. Nous devons avoir confiance en nos organismes de réglementation, tout comme nous faisons confiance à notre partenaire commercial principal aux États-Unis, le Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire du ministère de l'Agriculture des États-Unis. De nombreux États américains sont aux prises avec des ravageurs justiciables de quarantaine. Leurs produits sont importés dans notre pays. Nous faisons confiance à leurs organismes de réglementation et à leur gouvernement.

En ce qui concerne les indemnités, spécifiquement pour les producteurs de semences, il y a une indemnité pour les champs directement touchés et aussi pour l'élimination des pommes de terre de semence. Nous avons éliminé suffisamment de pommes de terre pour remplir le Centre Rogers. Alors que nous nous préoccupons de la sécurité alimentaire, etc., nous avons détruit une quantité considérable de pommes de terre. Il y avait du financement pour aider à transporter les pommes de terre jusqu'au champ et les passer dans une souffeuse à neige. Il n'y avait pas d'indemnité supplémentaire.

Nos producteurs de semence n'ont pas été autorisés à vendre leurs semences hors de l'Île-du-Prince-Édouard, et ne le sont toujours pas à ce jour. Pour répondre à la question précédente, ils n'ont reçu aucune indemnité pour cela. Cela a été fait pour protéger l'industrie canadienne des semences.

[Français]

Yves Perron: Vous avez dit que l'industrie de la semence n'avait reçu aucun soutien en 2021. Est-ce que ça existe encore?

[Traduction]

Greg Donald: Désolé. Pourriez-vous répéter la question?

[Français]

Yves Perron: Vous avez dit que les producteurs de l'industrie de la semence n'avaient reçu aucune compensation depuis 2021. Nous sommes en 2025. Ces producteurs sont-ils encore en activité? Que peuvent-ils faire sans aucun revenu depuis quatre ans? Peuvent-ils au moins exploiter leur entreprise localement?

[Traduction]

Greg Donald: Ils produisent encore des semences qui peuvent rester sur l'Île-du-Prince-Édouard et qui seront utilisées par les producteurs de l'île. Ils ne peuvent pas vendre des semences provenant de l'Île-du-Prince-Édouard au reste du Canada.

[Français]

Yves Perron: On vous avait promis une compensation, mais vous ne l'avez pas obtenue. Est-ce exact?

[Traduction]

Greg Donald: Oui. On a dit, dans les premiers jours, que la question serait examinée et qu'on allait y répondre.

[Français]

Yves Perron: Quand un ministre dit qu'il va se pencher sur la question, il ne faut pas prendre ça pour une promesse.

Monsieur Lee, dans votre allocution d'ouverture, vous avez formulé beaucoup de recommandations précises. J'imagine que vous avez fourni votre texte au greffier du Comité. Je précise à mes collègues que ce que j'ai entendu contenait plusieurs bonnes recommandations qui méritent d'être étudiées, notamment en ce qui concerne l'accélération du processus.

Cela dit, comment fait-on pour accélérer l'évaluation sans augmenter les risques de façon déraisonnable? Il faut aussi considérer cet aspect. Nous sommes bien placés pour critiquer et pour chialer, mais nous ne sommes pas des scientifiques. Il y a sûrement des processus à suivre.

Vous avez à peu près une minute pour me répondre.

• (1715)

[Traduction]

Richard Lee: Merci, monsieur le président.

Un exemple est l'harmonisation avec nos partenaires commerciaux clés, comme je l'ai dit plus tôt, qui ont déjà effectué des analyses du risque phytosanitaires. Ultimement, une autre option est les groupes à faible risque. Nous pourrions avoir un processus d'approbation à faible risque pour la gestion intégrée des ravageurs. Une option serait de pouvoir mettre en œuvre quelque chose qui ne sera pas approuvé dans six ou sept ans seulement. Il est coûteux de compter sur le gouvernement pour fournir des renseignements quand les déclarants ne peuvent pas ou ne veulent pas fournir les renseignements ou les fonds pour soutenir ces études.

Lorsque vous regardez l'homologation d'urgence, comme mon collègue l'a mentionné, c'est tout simplement une urgence après-coup. Nous devons faire des efforts de modernisation, penser à l'avenir et harmoniser nos efforts et nos programmes avec ceux des partenaires commerciaux clés qui ont déjà suivi ces processus et qui visent à protéger leur base de production et améliorer ce commerce.

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: D'accord. Merci beaucoup.

Il nous reste plus ou moins 14 minutes. Je crois que M. Perron a demandé si nous pouvions parler brièvement de l'une de ces prochaines études. Nous pourrions peut-être réserver trois ou quatre minutes à la fin de la séance pour parler du Code de conduite des épiceries.

Si nous avons 10 minutes, nous allons faire quatre minutes, puis quatre autres minutes et ensuite deux minutes, et nous arrêter. Nous allons en discuter à la fin de la séance.

Êtes-vous d'accord?

Des députés: Oui.

Le président: D'accord.

Nous allons passer à M. Epp pour quatre minutes.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Je vais vous demander de répondre rapidement, car mon temps est limité.

Monsieur Lee, vous avez parlé de l'absence de processus permettant de signaler des préoccupations liées aux décisions des inspecteurs de l'ACIA. Saviez-vous qu'il y avait un responsable des recours sous le gouvernement Harper et que ce bureau a été fermé un peu après 2015?

Richard Lee: Oui. Nous réclamons entre autres la mise en place des ressources nécessaires pour traiter certaines de ces questions.

Encore une fois, comme je l'ai dit, le pouvoir discrétionnaire de ces agents est un outil très dangereux s'il est mal utilisé.

Dave Epp: Merci.

M. Tregunno a signalé une préoccupation quant au fait qu'il a fallu trop de temps pour instaurer des normes sur la taille des nectarines. Je crois comprendre que les concombres sont passés par un processus similaire. Il y a récemment eu une publication dans la *Gazette* à ce sujet.

Combien de temps ce processus a-t-il duré?

Richard Lee: Si je me souviens bien, il a fallu au moins quatre ans pour apporter une modification au règlement, laquelle n'avait pour ainsi dire aucun soutien de l'ACIA, alors que l'on aurait pu à la place aider l'industrie à entreprendre le processus approprié. Tout ce que l'ACIA a fait, c'est dire aux acteurs du secteur ce qu'il était impossible de faire, plutôt que la façon de le faire.

Quatre ans plus tard, je suis heureux de voir que cela a été publié dans la *Gazette* de même que les exigences excessivement normatives en matière d'étiquetage des concombres. Un concombre anglais mesure entre 10 et 14 pouces. L'étiquette aurait recouvert les trois quarts du concombre.

Dave Epp: Merci.

Il y a plusieurs années, mon bureau a collaboré avec le vôtre. Nous avons essayé de collaborer avec l'ACIA pour élaborer proactivement des protocoles en cas d'infestation, ou si quelque chose entraînait dans le pays, pour pouvoir intervenir rapidement. Nous n'avons même pas réussi à convaincre l'ACIA de participer à nos réunions.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'un périmètre nord-américain. Pourquoi est-ce si important?

Richard Lee: Nous exportons 85 % de nos produits vers les États-Unis, ce qui représente environ 1,7 milliard de dollars. Vous comprenez sans doute que, en raison des frictions commerciales que nous connaissons, une stratégie relative au périmètre nord-américain nous aiderait à protéger notre base de production et nos investissements.

Les États-Unis sont prêts à agir rapidement contre toutes les espèces envahissantes. Prenons par exemple leur intervention contre les mouches méditerranéennes des fruits qui s'attaquaient aux poivrons. Une fois qu'ils ont constaté leur présence sur ce produit, ils en ont interdit l'importation.

Le Canada n'était pas disposé à le faire. L'ACIA s'en est tenue à ses évaluations des risques phytosanitaires. Elle ne s'est pas modernisée. Elle a invoqué le changement climatique. Elle a déclaré que les organismes nuisibles ne pourraient pas survivre à nos hivers rigoureux, ici, au Canada.

Dave Epp: Jusqu'où la température descend dans une serre, en février?

Richard Lee: Nous produisons toute l'année.

Dave Epp: Merci. Je plaisantais.

Je sais qu'un certain nombre d'exploitants de serres de ma région — notre région — exercent leurs activités des deux côtés de la frontière. Ils déplacent activement la culture de leurs produits biologiques aux États-Unis en raison du manque d'harmonisation, et cherchent ensuite à vendre de nouveau ces produits au Canada. Pourquoi?

• (1720)

Richard Lee: Il est très difficile de produire selon la norme américaine. Il faut obtenir la certification d'un organisme national de certification de produits biologiques et passer par toutes sortes de formalités administratives.

Atteindre cette équivalence pour que nos producteurs puissent être concurrentiels à l'échelle mondiale est une bataille à gagner.

Dave Epp: Environ combien d'audits, par an, l'ACIA impose-t-elle au secteur serricole?

Richard Lee: Une ferme moyenne fera l'objet de 8 à 15 audits.

Dave Epp: Cela peut-il être simplifié?

Richard Lee: Oui, absolument. Les dédoublements entre Emploi et Développement social Canada et les administrations fédérale, provinciales et municipales, qui n'ont aucun dominateur commun. Le double emploi de la bureaucratie est extrêmement coûteux et crée...

Dave Epp: Merci. Je vais poser une dernière question.

Monsieur Tregunno, en ce qui concerne la sharka, l'ordonnance de 2014 vient d'être abrogée. L'ordonnance de 2025 a été appliquée à une zone plus petite, mais pourquoi existe-t-il encore une zone réglementée pour le virus de la sharka?

Le président: Vous avez cinq secondes.

Phil Tregunno: Nous ne savons pas vraiment pourquoi il y en a encore une. C'est vraiment redondant, aujourd'hui.

Le président: Merci beaucoup. Merci de vos réponses.

Nous allons maintenant passer aux libéraux pour quatre minutes. Allez-y, monsieur Connors.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Monsieur Donald, je tiens à dire que Kent MacDonald voulait être ici, aujourd'hui. Il avait prévu d'être ici, mais malheureusement, il n'a pas pu. Il voulait vous dire bonjour.

Vous avez parlé des drones, et le sujet a été soulevé plusieurs fois pendant nos consultations. Quelle incidence auraient-ils sur votre industrie, du point de vue économique, et selon vous, pourquoi leur approbation a-t-elle pris autant de temps?

Greg Donald: Il n'y a absolument aucune raison de ne pas les approuver. Nous importons tous les jours des produits alimentaires des États-Unis, où cette technologie est utilisée.

Quant à ce que cela signifie pour l'industrie, cela permettra d'économiser de l'argent en utilisant moins de phytoprotecteurs et de pesticides. Si un champ est trop mouillé, on peut l'explorer à l'aide d'un petit drone, puis envoyer un drone plus grand pour pulvériser exactement là où il faut. C'est beaucoup plus pratique qu'un pulvérisateur terrestre.

En fin de compte, c'est un moyen de produire des aliments plus abordables et de meilleure qualité, et c'est mieux pour l'environnement.

Paul Connors: Je vais maintenant vous poser une question un peu plus générale.

Nous avons parlé de la galle verruqueuse de la pomme de terre. Votre organisation existe depuis fort longtemps. Selon vous, comment le fardeau administratif réglementaire a-t-il changé au fil des années? Pensez-vous que le rôle de la réglementation a également changé au fil des années?

Greg Donald: Je travaille dans ce domaine depuis fort longtemps moi aussi.

Pour répondre à la question, je dois dire que, il y a de cela des années, les inspecteurs des organismes en contact direct avec le producteur, en particulier les inspecteurs de l'ACIA, étaient issus du milieu agricole. Ils avaient à la fois une expérience dans l'agriculture et dans les affaires. Il était intrinsèquement important pour eux à la fois de produire des aliments et de suivre les règles, et ils les ont suivies. Ces inspecteurs ont quitté l'industrie — pour prendre leur retraite ou pour une raison quelconque —, et ceux qui les remplacent aujourd'hui n'ont pas hérité de ces connaissances institutionnelles.

Il y a de bonnes personnes. L'ACIA a de bons inspecteurs, et nous en avons nous aussi, mais cela doit venir des dirigeants, maintenant. Il faut un mandat clair pour gérer les questions liées à la santé des végétaux et des animaux, mais nous devons également maintenir et développer ces activités. L'information doit venir d'en haut; il faut que les inspecteurs sachent qu'il y a des objectifs et des indicateurs de rendement clés, et que ce sont une partie importante du travail qu'ils font.

Nous n'avons pas besoin d'exécutants. Nous avons besoin de partenaires.

Paul Connors: Monsieur Lee, je vois que vous hochez la tête. Voudriez-vous répondre vous aussi à la question?

Richard Lee: Nous parlons des organismes de réglementation. Il y a des inspecteurs zélés qui prennent de leur propre chef des décisions qui ont des répercussions sur les activités, les investissements et les niveaux de confort financier. Certains inspecteurs disent qu'ils sont l'autorité fédérale et que leurs décisions s'appliquent. Ils ont le pouvoir discrétionnaire de décider qu'une barrière structurale complète — une construction nécessitant des permis — doit être installée dans une salle de bain à l'intérieur d'une usine d'emballage située à plus de 30 pieds de là, parce qu'il y a un risque potentiel pour la salubrité des aliments.

Quand on est face à ce type de pouvoir discrétionnaire, et que l'on veut le contester, on craint des représailles. C'est une situation très délicate à gérer.

• (1725)

Le président: Merci beaucoup.

Paul Connors: Si vous avez autre chose à ajouter, pourriez-vous le soumettre par écrit? Pour les témoins en ligne, pourriez-vous faire la même chose?

Richard Lee: Avec plaisir.

Le président: Merci.

Monsieur Perron, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lee, ce que vous venez de dire m'interpelle. Tantôt, on a parlé de fonctionnaires qui, lors d'inspections ou de situations de crise, ne semblaient pas avoir d'autonomie et devaient toujours s'en remettre à leurs supérieurs. Quant à vous, vous avez dit que certains inspecteurs étaient plus zélés que d'autres.

Comment peut-on expliquer ces observations variables sur le terrain?

[Traduction]

Richard Lee: J'explique cela par le manque de formation, le manque de connaissance du secteur et l'absence de volonté d'en apprendre plus sur ce secteur. Le cas des licences pour la salubrité des aliments au Canada est unique. Il n'existe pas de solution unique. On donne des licences aux producteurs, aux emballeurs et aux distributeurs. Vous devez avoir cette licence pour mener cette activité.

D'après l'interprétation d'un agent, les producteurs sont tenus de détenir une licence pour la salubrité des aliments au Canada, même s'ils ne connaissent pas la destination du produit. Le produit passe par un distributeur autorisé, qui déterminera si le produit reste dans la province ou s'il est envoyé ailleurs. Le superviseur de cet inspecteur est d'accord avec moi.

Où est l'uniformité? Où est la volonté de travailler ensemble et de consulter toutes les industries pour s'assurer de tout bien comprendre?

[Français]

Yves Perron: Vous avez parlé de l'étiquetage électronique et de la grande étiquette qu'il faudrait apposer sur le concombre. En quelques secondes, pouvez-vous nous expliquer ce que ça change pour votre industrie?

Si le temps nous le permet, j'aimerais que M. Donald nous en glisse un mot aussi.

[Traduction]

Richard Lee: Je m'excuse. La première partie m'a échappé. Elle n'a pas été interprétée.

[Français]

Yves Perron: Pouvez-vous nous parler de l'étiquetage électronique et des certificats phytosanitaires électroniques?

[Traduction]

Richard Lee: La plupart de nos membres disposent de l'étiquetage électronique. Le problème, c'est le caractère normatif de la nécessité d'inscrire votre exploitation agricole et le pays d'origine. L'inscription de la véritable adresse sur le concombre faisait partie des recommandations coûteuses que l'ACIA a formulées et qui ont été adoptées.

Quand on applique avec souplesse un règlement qui a été adopté à l'échelon fédéral, quel message envoie-t-on? Le secteur ne donne

pas confiance. L'organisme de réglementation ne donne pas confiance, s'il décide qu'il n'appliquera pas ces normes. Cela dure depuis plus de quatre ans; on applique avec souplesse un règlement fédéral au lieu de bien faire les choses dès le début.

[Français]

Yves Perron: Merci.

[Traduction]

Le président: Je profite de l'occasion pour remercier tous les témoins d'être ici, aujourd'hui, en ligne et en personne. Nous vous remercions du travail que vous faites pour bâtir le pays. Merci beaucoup.

Nous avons quelques travaux à faire ici.

Monsieur Perron, vous avez dit que vous aviez une proposition à présenter au Comité.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Vous vous souviendrez, chers membres du Comité, que lorsque nous avons adopté la motion relative à l'étude sur le code de conduite des épiciers, nous avions prévu inviter des témoins pour savoir où ils en étaient. Selon la motion, nous devions entreprendre cette étude « au moment jugé opportun ». Selon mon évaluation, ce moment est arrivé.

Je propose donc que le Comité commence cette étude au retour de la semaine de relâche parlementaire. Je n'ai pas le texte de la motion devant moi, mais, de mémoire, je crois que nous nous étions entendus pour que le Comité y consacre deux réunions. Commençons par ça. Par la suite, nous verrons si nous aurons besoin d'y consacrer plus de temps.

Si mes collègues sont d'accord avec moi, nous pourrions envoyer nos listes de témoins au greffier. Ça nous laisserait une semaine pour les inviter.

● (1730)

[Traduction]

Le président: Quelqu'un souhaite-t-il intervenir?

Madame Chatel, allez-y.

[Français]

Sophie Chatel: Si j'ai bien compris, nous commencerions l'étude au retour de la semaine que nous passons dans nos circonscriptions. Est-ce que vous voulez que nous fassions une première réunion et que nous gardions la deuxième pour un autre moment opportun, peut-être au mois de novembre, ou est-ce que vous voulez que les deux réunions se tiennent dès le retour?

[Traduction]

Le président: Monsieur Perron, vous avez la parole.

[Français]

Yves Perron: Ma vraie réponse, c'est que nous allons le savoir après la première réunion, mais j'ai l'impression que nous aurons besoin de tenir les deux réunions dès le retour. Je sais que nous avions prévu inviter le ministre durant cette semaine. Il va donc y avoir un chevauchement, mais, évidemment, ça n'implique pas d'arrêter la présente étude. Nous donnons la priorité à cette étude, car il faut que les choses avancent. D'ailleurs, nous avons dit que nous pourrions la prolonger jusqu'à huit réunions. Je ne pense pas que nous nous étions entendus là-dessus, mais je pense que c'est ce que nous avions dit.

Sophie Chatel: J'aimerais poser une question.

[Traduction]

Le président: Allez-y, s'il vous plaît, madame Chatel.

[Français]

Sophie Chatel: J'aimerais savoir si des témoins ont déjà été invités à participer à cette étude. A-t-on fixé une date?

[Traduction]

Le président: Oui.

[Français]

Sophie Chatel: Quelle date a été retenue pour les témoignages?

[Traduction]

Le président: Puis-je vous interrompre? Je m'excuse. Quand je parle, je vois que le micro est toujours activé, alors je n'entends pas l'interprétation. Je m'excuse, je n'ai pas entendu ce que vous disiez. Le microphone était activé et cela réduit considérablement le volume.

Allez-y, reprenez.

[Français]

Sophie Chatel: J'aimerais savoir si des témoins ont déjà été invités. Si oui, à quelle date y en aura-t-il le plus?

Le greffier du Comité (Wassim Bouanani): Au moins trois témoins ont confirmé leur présence pour cette étude et vont comparaître le 20 octobre.

Sophie Chatel: Si je ne me trompe pas, le ministre a confirmé qu'il comparaitrait le 23 octobre.

Serait-il possible de commencer l'étude sur le code de conduite des épiciers le lundi 27 octobre, ou serait-il préférable de la commencer le lundi 20 octobre?

Yves Perron: Je crois que ce serait préférable de la commencer le 20 octobre. Je sais que nous avons encore du temps et que nous pouvons la déplacer, mais je pense que, si nous choisissons le 20 octobre, nous enverrons le message selon lequel nous nous intéressons encore à la question et nous voulons que le dossier progresse.

Sophie Chatel: D'accord. Il y aura donc une réunion le 20 octobre, et nous déciderons par la suite à quelle date nous voudrions tenir la deuxième réunion.

[Traduction]

Le président: Passons à M. Barlow pour un moment.

John Barlow: Je suppose que cela nous donnera un peu de temps pour déplacer la date de comparution des témoins du 20, même si je déteste toujours faire cela quand ils se sont engagés à venir à une certaine date. Nous recevons ensuite le ministre le 23. Je ne pense pas que le code de conduite des épiciers va disparaître

si nous attendons jusqu'au 27 pour tenir la réunion, ce serait donc le lundi et le jeudi.

Comme certains d'entre nous l'avaient mentionné, nous voulons également consacrer une séance à la question de la poule de réforme. On a observé une forte augmentation du nombre de poules de réforme qui passent la frontière pour venir au Canada. Je sais que certains parmi nous ont discuté avec les Producteurs de poulet du Canada, qui ont soulevé cette préoccupation. Ils veulent une réunion avec les fonctionnaires, juste une, pour en discuter.

Je propose deux solutions possibles. Si nous sommes d'accord pour déplacer la comparution des témoins du 20, nous pourrions suspendre cette étude pour quelques semaines et tenir la première réunion sur le code de conduite des épiciers le 20, et nous verrons ensuite combien de réunions il faut tenir.

Nous recevrons le ministre le 23.

Je déteste passer d'une étude à une autre, mais je sais que nous l'avons déjà fait dans le passé. Si nous mettons cette étude-ci sur pause, nous reprendrons l'étude sur le code de conduite des épiciers le 20, ensuite nous recevrons le ministre, puis, la semaine suivante, nous poursuivrons l'étude sur le code de conduite des épiciers, si nécessaire, ou nous pourrions fixer une date pour la poule de réforme, si tout le monde est d'accord.

Il semble que nous aurons besoin de plus d'une réunion pour l'étude sur le code de conduite des épiciers, d'après ce que disent mes collègues. Je propose que l'on mette l'étude en cours sur pause jusqu'à ce que nous ayons terminé l'étude sur le code de conduite des épiciers, et j'aimerais qu'il y ait une réunion sur l'étude sur la poule de réforme.

• (1735)

Le président: Je vous rappelle que le ministre sera ici pour une heure, sur les deux, et nous aurons ainsi la possibilité, le 23, d'utiliser l'autre heure pour faire ce que nous voulons.

Madame Dandurand, allez-y.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord sur ce qui a été dit. Nous avons des études vraiment importantes à mener, y compris celle sur la poule de réforme.

Je pense qu'il est urgent d'aborder le code de conduite des épiciers, étant donné qu'il devrait être entièrement mis en application en janvier. S'il y a des préoccupations, il serait préférable de les aborder le plus rapidement possible. Selon moi, il serait important de commencer l'étude sur le code de conduite des épiciers le lundi 20 octobre. Ça nous laisserait le temps de voir si nous aurons besoin d'organiser plus de réunions pour cette étude.

Le 23 octobre, nous recevons le ministre et nous pourrions aussi commencer l'étude sur la poule de réforme, qui est moins complexe, à mon avis. Nous comprenons bien les défis relatifs à cette question, mais il faut les aborder et les consigner officiellement. Nous verrons par la suite ce qu'il faudra faire les semaines suivantes.

Sophie Chatel: Je pense que nous sommes tous d'accord. Toutefois, j'ai une bonne proposition à faire au Comité. Nous pourrions déplacer les trois témoins prévus pour le 20 octobre à la deuxième heure de la réunion du 23 octobre avec le ministre, ce qui nous permettrait de combler l'heure.

Le 20 octobre, nous pourrions commencer l'étude sur le code de conduite des épiciers.

Le 23 octobre, nous pourrions recevoir le ministre et les trois témoins que nous aurons juste déplacés de quelques jours. Nous mettrions cette étude sur pause, nous regarderions si nous avons besoin d'organiser une autre réunion sur le code de conduite des épiciers et nous mènerions l'étude sur la poule de réforme. Si je regarde les dates...

[Traduction]

Le président: Je crois que j'ai compris: la réunion complète se tiendrait le 20.

[Français]

Sophie Chatel: C'est exact.

[Traduction]

Le président: Le 23, nous recevrons le ministre, et l'autre moitié serait consacrée au code de conduite.

Allez-y.

[Français]

Sophie Chatel: Non, monsieur le président. Je vais répéter.

Le 20 octobre, au retour de la semaine de relâche parlementaire, nous pourrions consacrer deux heures à l'étude sur le code de conduite des épiciers.

Le 23 octobre, nous passerons la première heure avec le ministre. À la deuxième heure, nous pourrions recevoir les trois témoins que le greffier avait déjà prévus pour le 20 octobre dans le cadre de cette étude. Il s'agirait de déplacer de seulement quelques jours la comparution des témoins. Nous mettrions ensuite cette étude sur pause.

Le 27 octobre, nous pourrions commencer l'étude sur la poule de réforme ou continuer celle sur le code de conduite des épiciers. Nous verrons ce qu'il faudra faire à ce moment.

Le 29 octobre, soit nous reprendrions l'étude sur le code, soit nous mènerions celle sur la poule de réforme, selon que nous aurons consacré ou non deux réunions à l'étude sur le code de conduite des épiciers.

[Traduction]

Le président: C'est au tour de M. Epp, puis de M. Perron.

Dave Epp: Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord avec cela; nous devons étudier la poule de réforme. Je n'ai aucun problème avec le calendrier qui a été discuté. Cependant, j'aimerais faire savoir au Comité que les représentants de l'industrie me disent déjà avec insistance que deux réunions ne suffiront pas pour le code de conduite des épiciers. Je ne cherche pas à écarter les autres points, mais je reçois des commentaires selon lesquels ce comité doit tenir plus de réunions.

Le président: Combien de réunions proposeriez-vous, alors?

Dave Epp: Je crois comprendre que la discussion initiale prévoyait jusqu'à huit réunions. Je ne suis pas certain que nous ayons besoin des huit, mais il en faudra certainement plus de deux.

Le président: Monsieur Perron, allez-y.

[Français]

Yves Perron: Je suis d'accord avec M. Epp. En fait, il faut commencer par les deux réunions prévues, puis nous verrons par la

suite. Le Comité a toujours été très habile quand il s'agit de consacrer plus de réunions à une étude.

Je suis d'accord sur le compromis proposé par Mme Chatel, c'est-à-dire déplacer de quelques jours la comparution des témoins, par respect pour eux. Par la suite, nous pourrions mettre l'étude sur pause, si M. Barlow est d'accord. Il est aussi important que nous commencions l'étude sur la poule de réforme, parce qu'il y a une urgence là aussi. Nous pourrions alterner ces deux études, le temps qu'il le faudra, si mon ami M. Barlow est d'accord.

[Traduction]

Le président: Allez-y, monsieur Barlow.

John Barlow: Cela me convient. Ma seule suggestion serait que cela dépend; qui sont les trois témoins et ont-ils déjà pris leurs dispositions pour venir ici? S'ils sont à Ottawa, je ne pense pas que ce serait très grave de déplacer leur date de comparution de quelques jours.

J'ai le calendrier sous les yeux; nous pouvons reporter l'étude en cours jusqu'en novembre. Cela nous permettrait de nous occuper de l'étude sur le code de conduite des épiciers le 20, le 27 et le 30, si nous avons besoin d'autant de temps. À ce moment-là, alors, nous pourrions étudier la poule de réforme, si nous pouvons avoir une date pour tenir une réunion à ce sujet, et poursuivre l'étude en cours, à partir de ce moment-là.

Cela nous laisserait le 20, une heure le 23, le 27 et le 30 pour étudier le code de conduite des épiciers.

• (1740)

Le président: C'est assez clair.

[Français]

Sophie Chatel: Si j'ai bien compris, monsieur Barlow, vous proposez que la deuxième heure de la réunion du 23 octobre ne soit pas consacrée aux témoins de cette étude-ci. Pour ma part, je sais que certains témoins ont beaucoup de choses à nous dire, dont le représentant de l'Institut canadien des politiques agroalimentaires. Il s'agit quand même d'une étude très urgente, puisque le gouvernement travaille actuellement à réaliser une réforme et à réduire la paperasserie. Si nous pouvions recevoir ces témoins, ça nous permettrait d'avoir déjà entendu beaucoup de témoignages.

Personnellement, je préfère que nous terminions cette étude-ci. Cependant, si ces témoins ne sont pas disponibles à ce moment-là, nous pourrions combler la deuxième heure de la réunion en abordant le code de conduite des épiciers. Ma préférence serait de consacrer la deuxième heure de la réunion aux trois témoins qui ont été convoqués pour le 27 octobre. Ensuite, nous suspendrions cette étude jusqu'à ce que nous ayons terminé de traiter des deux questions qui sont considérées comme urgentes.

[Traduction]

Le président: Qu'en pensez-vous, monsieur Barlow?

John Barlow: Je ne suis pas très inquiet à ce sujet, mais les trois témoins sont-ils les derniers témoins que nous entendrons dans le cadre de l'étude?

Je sais que vous jugez la question urgente, mais elle n'est pas si urgente que cela si nous ne prévoyons pas d'examiner le rapport ou la première ébauche ou quoi que ce soit avant novembre; je ne comprends donc pas pourquoi ces trois témoins doivent comparaître le 23. Je ne vois pas pourquoi c'est si urgent.

Si nous repoussons la date de comparution de ces trois témoins, que nous reprenons l'étude et que nous poursuivons comme nous le faisons, je ne vois pas pourquoi il serait important, d'une manière ou d'une autre, de s'assurer que nous les recevons la première semaine. Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe.

[Français]

Sophie Chatel: Ce qui est important, c'est que l'étude progresse et que nous la mettions sur pause à un moment logique. Je sais que nous allons recevoir d'autres témoins, mais des solutions sont en train d'émerger et il est important, à mon avis, d'entendre ces premiers témoins. Même si nous allons devoir attendre le rapport, ces témoignages pourraient déjà être utiles pour le travail qui se fait actuellement.

[Traduction]

Le président: Plus de 20 autres témoins figurent sur la liste pour cette étude. Évidemment, ce serait formidable d'entendre trois témoins, mais nous ne terminerons pas cette étude de sitôt. Nous avons beaucoup plus de personnes à entendre.

C'est à vous de décider. Que veut faire le Comité?

[Français]

Yves Perron: Monsieur le président, personnellement, je n'ai pas de préférence pour l'une ou l'autre des deux dernières propositions.

Ce que M. Barlow mentionnait tantôt, c'est que nous devrions vérifier si les témoins viennent d'Ottawa ou de l'extérieur. Il est aussi possible qu'ils ne soient pas disponibles le jeudi.

Pour régler la question, nous pourrions demander au greffier du Comité de contacter les témoins afin de leur demander la date qui leur convient le mieux entre le 23 et le 27 octobre. De toute façon, nous aborderons l'étude sur la poule de réforme soit le 23 soit le 27 octobre. C'est un écart de quatre jours, alors je ne sais pas si ça va changer grand-chose. Je propose donc que nous procédions selon la préférence des témoins. Ça devrait régler la question.

[Traduction]

Le président: Est-ce une proposition équitable?

[Français]

Sophie Chatel: Oui, absolument.

J'aimerais confirmer une chose. Si ces trois témoins ne sont pas disponibles ou si l'un d'entre eux ne l'est pas, nous allons inviter les témoins en lien avec le code de conduite des épiciers. Ainsi, nous commencerions l'étude sur le code de conduite des épiciers le lundi 20 octobre et nous la poursuivrions le 23. Ensuite, nous y consacrerions possiblement une autre heure le 27 octobre. Enfin, le 30 octobre, nous aborderions l'étude sur la poule de réforme. Est-ce bien ça?

• (1745)

[Traduction]

Le président: Monsieur Perron, allez-y.

[Français]

Yves Perron: C'est à M. Barlow de nous le dire, puisque c'est une proposition de son parti, mais je pense qu'il est aussi urgent de se pencher sur la question de la poule de réforme. Personnellement, je ne vois aucun problème à ce que nous alternions entre ces deux études, qui sont toutes les deux urgentes.

Monsieur Barlow, si j'ai bien compris, vous voulez commencer l'étude sur la poule de réforme le 23 ou le 27 octobre, mais vous ne voulez pas que nous attendions d'avoir fini l'étude sur le code de conduite des épiciers. Ai-je bien compris vos propos?

[Traduction]

John Barlow: L'une ou l'autre des propositions me convient. Il faut essentiellement fixer une date pour ces témoins. Nous devrions fournir au greffier une liste de témoins pour l'étude sur le code de conduite des épiciers, d'ici lundi, je suppose. L'étude sur la poule de réforme est très facile. Il y aura les fonctionnaires, les Producteurs de poulet du Canada et peut-être des représentants d'entreprises de transformation. Je pense que nous allons simplement attendre que le greffier ait fixé les dates de comparution des témoins.

Le président: D'accord.

Pourriez-vous dire au Comité ce que vous avez entendu, pour que nous soyons tous sur la même longueur d'onde?

Le greffier: Voici ce que j'ai cru entendre. Je peux demander aux témoins, qui ont déjà accepté de comparaître le 20 pour l'étude en cours, s'ils peuvent reporter la date de leur comparution à une date ultérieure, deux semaines plus tard, en novembre. S'il cela ne pose pas de problème, nous mènerons alors l'étude sur le code de conduite le 20, le 23, le 27 et le 30.

Le président: Tout va bien jusqu'ici?

John Barlow: Oui.

Le président: Allez-y, et nous passerons ensuite à Mme Chatel.

John Barlow: Si nous pouvons réunir le même jour les témoins, les fonctionnaires, les représentants des Producteurs de poulet du Canada et ceux des entreprises de transformation, nous n'aurons besoin que d'une seule réunion. Commençons par cela le 20, le 23, et nous verrons...

Le président: À cette date-là.

John Barlow: Oui, à ce moment-là.

Le président: Donc, nous sommes d'accord pour dire que, quand nous reviendrons, les quatre réunions suivantes porteront sur cette question.

Êtes-vous d'accord?

John Barlow: Oui.

Le président: D'accord. Il y avait une petite partie de l'étude en cours.

John Barlow: Le ministre viendra toujours le 23.

Le président: Oui.

Sophie Chatel: J'aimerais m'assurer que, quand nous serons de retour, le 20, nous étudierons le code de conduite.

Le président: Oui.

Sophie Chatel: Le 23, nous recevrons le ministre, ainsi que... Maintenant, ça a changé. Je croyais que ce serait les trois témoins...

Le président: Les témoins, si possible.

Sophie Chatel: Si possible, sinon?

Le président: Sinon, ce sera l'étude sur le code de conduite.

Sophie Chatel: Nous arrivons ensuite à la deuxième semaine. Nous avons deux jours, le 27 et le 30. Le 27, c'est encore une fois le code de conduite, et le 30, c'est le...

John Barlow: La poule de réforme.

[Français]

Sophie Chatel: Merci.

[Traduction]

Le président: Nous nous mettrons d'accord sur la poule de réforme à notre retour, n'est-ce pas? Nous finaliserons cela.

John Barlow: Oui.

Le président: Monsieur Perron, allez-y.

[Français]

Yves Perron: Merci, monsieur le président.

Je veux juste être sûr que nous nous comprenons bien, parce que les versions changent un peu.

La réunion du 20 octobre sera consacrée à l'étude sur le code de conduite des épiciers. Tout le monde est d'accord sur ça.

Le 23 octobre, le ministre va venir témoigner pendant la première heure de la réunion, et nous ne pouvons pas déplacer sa visite. Si les trois témoins que vous voulez terminer d'interroger sont disponibles à ce moment-là, nous les recevrons, sinon nous les recevrons le 27 octobre. Si les témoins ne sont pas disponibles, nous pourrions continuer l'étude sur le code de conduite des épiciers le 23 octobre. C'est ce que vous avez dit et je suis d'accord là-dessus. Dans le fond, l'étude sur la poule de réforme va nécessiter une réunion complète.

Le 27 octobre, comme nous avons mentionné qu'il y a urgence, nous aurons commencé l'étude sur le code de conduite. Nous sommes un comité intelligent et collaboratif, alors nous allons voir comment ça va après une ou deux réunions sur le code, puis nous pourrions nous ajuster. Je suis au courant de la situation quant à la poule de réforme. En effet, ce n'est pas parce que c'est un parti autre que le nôtre qui a proposé la motion que nous ne connaissons pas la situation. Je pense donc qu'il est important que nous commencions cette étude au plus tard le 27 octobre. Si tout le monde est d'accord sur ça, je pense que c'est ainsi que nous devrions faire les choses.

J'aimerais ajouter un détail à propos du 27 octobre. Quand nous allons recevoir les témoins au sujet de la poule de réforme, nous de-

vrions recevoir les transformateurs et les producteurs avant les fonctionnaires, pour que ces gens nous expliquent quel est le problème et que nous ayons en main l'information nécessaire pour poser des questions aux gens du ministère de façon plus efficace. Si nous commençons par les gens du ministère, nous risquons de ne pas avoir toute l'information et nous ne pourrions peut-être pas aller au fond des choses.

Si mes collègues sont d'accord, c'est ce que je ferais.

• (1750)

[Traduction]

Le président: D'accord.

Il semble que, à notre retour, le 20, nous étudierons le code de conduite des épiciers. Le 23, le ministre comparait pendant la première moitié, et la deuxième moitié sera consacrée aux témoins de l'étude en cours, s'ils sont disponibles. Sinon, nous poursuivrons l'étude sur les épiciers.

La semaine suivante, le 27, nous allons nous concentrer sur la poule de réforme, si c'est possible.

Que se passe-t-il le 30?

Yves Perron: C'est assez.

Le président: Nous déciderons.

Avons-nous un consensus?

Des députés: Oui.

Le président: Nous n'avons pas besoin de présenter d'autres motions, si nous sommes tous d'accord.

John Barlow: Je suis d'accord avec M. Perron pour recevoir les fonctionnaires, la deuxième heure, sur la question de la poule de réforme. Je pense que c'est une bonne idée.

Le président: Tout le monde est-il d'accord? Merci.

Puis-je lever la séance?

Des députés: Oui.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>